



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA BANDE RHÉNANE NORD

Syndicat Mixte de la Bande Rhénane Nord



B

R

N

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)

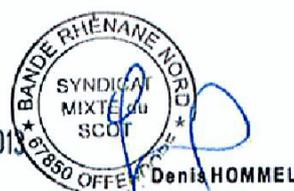
Elaboration
APPROBATION

VU POUR ÊTRE ANNEXE A
LA DÉLIBÉRATION DU
28/11/2013

A OFFENDORF
LE

29 NOV. 2013

Le Président



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
<hr/>	
AXE I – POSITIONNER LA BANDE RHENANE NORD DANS SON CONTEXTE REGIONAL ET TRANSFRONTALIER	6
<hr/>	
1 – PLACER LA BANDE RHENANE NORD AU CŒUR DES RESEAUX EUROPEENS	7
1.1 – Conforter les interconnexions avec les territoires limitrophes	7
1.2 – Optimiser les transports collectifs	8
1.3 – Améliorer les connexions vers les axes routiers principaux	9
2 – CONTRIBUER AU RAYONNEMENT DE L’ALSACE DU NORD ET DE L’ESPACE TRANSFRONTALIER	10
2.1 – Contribuer au dynamisme économique de l’Alsace du Nord	10
2.2 – Participer à la préservation du patrimoine écologique de l’espace régional et transfrontalier	10
3 – DEVELOPPER LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES	12
3.1 – Participer activement à la démarche PAMINA (Palatinat-Mittlerer Oberrhein-Nord Alsace)	12
3.2 – Renforcer le partenariat avec le Pays de l’Alsace du Nord	12
3.3 – Poursuivre la dynamique d’échange pour coordonner les documents de planification	15
3.4 – S’inscrire dans le cadre de la démarche d’analyse, de suivi et d’évaluation de PREFACE	15
<hr/>	
AXE II – ORGANISER, QUANTIFIER ET QUALIFIER LE DEVELOPPEMENT DE LA BANDE RHENANE NORD	17
<hr/>	
1 – MAINTENIR L’EQUILIBRE ENTRE LES DIFFERENTS BASSINS DE VIE QUI COMPOSENT LE TERRITOIRE DU SCOT	17
1.1 – Conforter un réseau de pôles urbains (pôles principaux, pôles complémentaires)	20
1.2 – Préserver les nombreux villages qui contribuent par leur qualité patrimoniale à l’identité de la Bande Rhénane Nord	21
2 – ASSURER UNE COHERENCE ENTRE L’ARMATURE URBAINE ET LES AMBITIONS DE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE	22
2.1 – Une perspective quantifiée sur 20 ans	22
2.2 – Rechercher un renouvellement des habitants et maintenir les jeunes sur le territoire	22
2.3 – Permettre une capacité d’accueil de nouveaux logements	23
2.4 – Coordonner les politiques d’équipements et de services	23
3 – RENFORCER LE DYNAMISME ECONOMIQUE DU TERRITOIRE AFIN DE REDUIRE LE DEFICIT EN EMPLOIS	24
3.1 – Un objectif quantifié sur 20 ans	24
3.2 – Conforter les polarités économiques de la Bande Rhénane Nord	25
3.3 – Conforter le caractère industriel de la zone d’emplois et accompagner son évolution	28
3.4 – Favoriser la diversification du tissu économique local	28
3.5 – Accompagner le développement économique par une offre de services plus efficiente	30
3.6 – Conforter et organiser l’offre commerciale sur le territoire du SCoT	31
4 – REpondre AUX BESOINS EN LOGEMENTS LIES AUX PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES ET AU RENFORCEMENT DE L’EMPLOI	34
4.1 – Un objectif quantifié de construction de nouveaux logements	34
4.2 – Une accentuation de la programmation de logements sur les pôles urbains	34

4.3 – Répondre aux besoins diversifiés en logements en lien avec l'évolution démographique et dans un objectif d'équilibre social de l'habitat	34
--	----

AXE III – ENCADRER LE DEVELOPPEMENT DE LA BANDE RHENANE NORD **37**

1 – REPONDRE AUX BESOINS EN HABITAT ET EN ACTIVITES PAR UNE OFFRE MOINS CONSOMMATRICE DE FONCIER	37
1.1 – Poursuivre une politique de renouvellement urbain (à vocation habitat, économie ou mixte)	37
1.2 – Rechercher une plus grande densité dans les opérations d'aménagement (à vocation habitat, économie ou mixte)	38
1.3 – Consolider la politique foncière pour une meilleure maîtrise de l'ouverture à l'urbanisation (à vocation habitat, économie ou mixte)	38
2 – PRENDRE EN COMPTE LES NOUVELLES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES	39
2.1 – Garantir le bon fonctionnement écologique du territoire de la Bande Rhénane Nord en cohérence avec les projets de développement de la trame urbaine	39
2.2 – Valoriser les éléments structurants de l'identité paysagère de la Bande Rhénane Nord	41
2.3 – Assurer la préservation des ressources en eau du territoire	42
2.4 – Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)	43
2.5 – Développer un habitat plus « durable » et mieux intégré dans son environnement	44
2.6 – Contenir les impacts du développement sur les ressources naturelles	44
2.7 – Préserver les habitants et les activités des risques et des nuisances	45

INTRODUCTION

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** expose les objectifs politiques en termes d'aménagement du territoire que se fixent les élus du Syndicat Mixte de la Bande Rhénane Nord (conformément à l'article L 122.1.3 du Code de l'Urbanisme).

Dans son prolongement, le **Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)** du SCoT précise les objectifs du PADD sous la forme de règles ayant un caractère opposable ou de recommandations.

Le territoire de la Bande Rhénane Nord présente des spécificités prises en compte dans le PADD qui s'appuie sur un ensemble de réseaux :

- le réseau des pôles urbains caractérisé par une organisation multipolaire de proximité (pas de centralité urbaine sur ce territoire en bande étiré Nord-Sud et situé entre deux métropoles régionales : Strasbourg et Karlsruhe, et à proximité du bi-pôle d'agglomération Haguenau-Bischwiller) ;
- le réseau des transports avec l'atout des « 3 R » (Rhin, Rail, Route) et une offre en transports collectifs (fer, liaisons interurbaines) ;
- la trame verte et bleue avec de forts enjeux environnementaux dans la Bande Rhénane Nord et en lien avec les territoires limitrophes.

Le caractère transfrontalier du territoire constitue également une spécificité de la Bande Rhénane Nord.

L'évolution de ce territoire proche de zones urbaines denses (métropoles régionales) est marquée par un phénomène de périurbanisation qui s'est amplifié au fil des années (avec notamment l'accueil de populations nouvelles et un renforcement de la mobilité des ménages vers des pôles d'emplois extérieurs à la Bande Rhénane Nord). Les élus du SCoT ne souhaitent pas une évolution accentuant ce caractère résidentiel de leur territoire et lui donnant l'image d'un territoire de transit entre des pôles d'emplois extérieurs au Nord et au Sud principalement.

Partant de ce constat, les élus de la Bande Rhénane Nord ont défini les grands enjeux d'aménagement du territoire sur 20 ans dans un souci de prise en compte de ces spécificités territoriales afin de :

- renforcer l'attractivité économique du territoire ;
- maintenir un équilibre dans le développement de l'habitat ;
- organiser un développement urbain respectueux du territoire ;
- valoriser le cadre de vie et l'environnement.

Le PADD intègre également les grands principes du développement durable qui ont été renforcés dans le cadre de la loi « portant engagement national pour l'environnement », dite Loi Grenelle 2, du 12 juillet 2010.

Les grands enjeux ainsi fixés dans le PADD sont ceux autour desquels les élus de la Bande Rhénane Nord prennent le parti d'aménager un territoire équilibré tout en préservant son cadre de vie. Ces enjeux, présentés de manière transversale dans le PADD, sont les suivants :

- contribuer au rayonnement de l'Alsace du Nord et de l'espace transfrontalier ;
- renforcer les partenariats entre les différents territoires ;
- maintenir à terme l'équilibre entre les différents bassins de vie ;
- quantifier des perspectives de développement ;
- qualifier le projet de développement (habitat, économie) ;
- tendre vers une consommation plus économe en foncier ;
- prendre en compte les nouvelles exigences environnementales.

AXE I – POSITIONNER LA BANDE RHÉNANE NORD DANS SON CONTEXTE REGIONAL ET TRANSFRONTALIER



 Placer la Bande Rhénane Nord au cœur des réseaux régionaux et transfrontaliers



 Contribuer au rayonnement de l'Alsace du Nord et de l'espace transfrontalier



 Développer les relations avec les partenaires



AXE I – POSITIONNER LA BANDE RHENANE NORD DANS SON CONTEXTE REGIONAL ET TRANSFRONTALIER

L'élaboration d'un SCoT, outre la constitution d'un document d'urbanisme réglementaire commun aux 37 communes concernées, doit aboutir à un renforcement du rôle stratégique du Syndicat Mixte de la Bande Rhénane Nord pour conduire le territoire vers une position plus rayonnante. Il doit prendre en compte les spécificités du territoire qui ont induit différentes politiques d'aménagement.

1 – Une localisation sur un axe important de développement et d'échanges entre Strasbourg et Karlsruhe

Cette localisation pose des enjeux d'aménagement à différentes échelles : régionale et transfrontalière.

2 – Un territoire engagé au sein de démarches de coopération (Rhin Supérieur, Pays de l'Alsace du Nord)

Une autre spécificité du territoire est son appartenance au Pays de l'Alsace du Nord et sa situation au cœur de l'espace PAMINA (l'un des espaces de coopération du Rhin Supérieur).

Des politiques sont initiées sur ces différents espaces, portées par différents acteurs.

Ces démarches permettent des échanges du SCoT de la Bande Rhénane Nord avec les territoires limitrophes afin de rechercher une coordination des politiques d'aménagement.

L'objectif du SCoT est par conséquent de poursuivre et de développer ces partenariats avec les territoires et institutions limitrophes compétents dans des domaines tels que les transports, le développement économique et touristique, la lutte contre l'étalement urbain, la remise en bon état des continuités écologiques, la préservation des ressources naturelles et le développement des communications électroniques.

1 – PLACER LA BANDE RHÉNANE NORD AU CŒUR DES RESEAUX EUROPEENS

La Bande Rhénane Nord bénéficie d'un bon réseau de déplacement : les « 3 R » (Rhin, Rail, Route). Elle doit s'appuyer sur cet acquis pour organiser un développement économique ambitieux et bien irriguer le territoire

La présence de l'aéroport de Baden-Baden à 15 minutes et de celui de Strasbourg à 30 minutes sont des atouts en termes d'attractivité du territoire de la Bande Rhénane Nord.

1.1 – CONFORTER LES INTERCONNEXIONS AVEC LES TERRITOIRES LIMITOPHES

Le territoire du SCoT (52 769 habitants en 2008 - source INSEE ; 312 km²) occupe une position stratégique au carrefour d'espaces métropolitains. Il est dans un positionnement territorial qui induit de fortes connexions avec les territoires limitrophes. Les déplacements vers l'extérieur (pour divers motifs : le travail, les achats, les loisirs, la formation) et les trafics de transit (principalement sur l'A35) sont nombreux.

Il est en grande partie sous l'influence des pôles urbains limitrophes français et allemands.

Au niveau régional, la métropole de **Strasbourg** (757 609 habitants en 2008 dans l'aire métropolitaine et 560 habitants par km²) est attractive pour les services administratifs, les études supérieures, l'emploi, les services aux entreprises, les commerces de niveau métropolitain, la création artistique, etc.

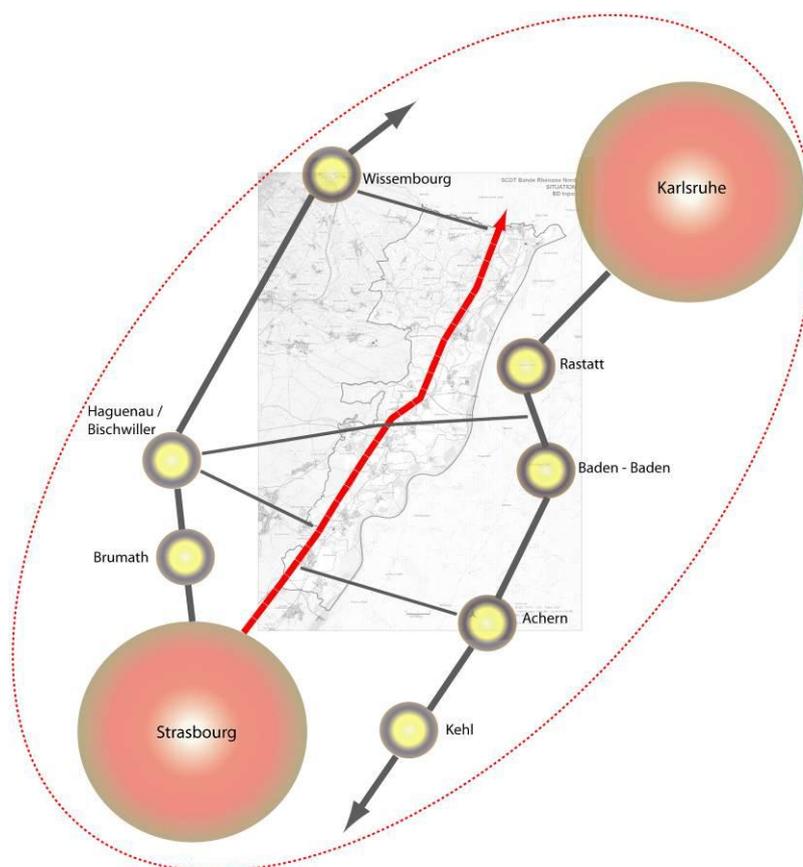
Au niveau de l'Alsace du Nord, trois pôles urbains sont également attractifs (offre urbaine, emplois, tourisme, lycées, équipements hospitaliers...) :

- à l'Ouest, les communes de **Haguenau** (35 144 habitants en 2008 et 247 habitants par km²) et **Bischwiller** (12 678 habitants en 2008 et 735 habitants par km²) ;
- au Nord, la commune de **Wissembourg** (7 880 habitants en 2008 et 164 habitants par km²).

L'**Allemagne** exerce une forte attractivité, notamment en termes d'emplois, pour le territoire de la Bande Rhénane Nord :

- attractivité forte de **Karlsruhe** (291 000 habitants en 2008 et 1 641 habitants par km²) pour l'ensemble du territoire du SCoT : attractivité économique (emplois), commerciale, culturelle, de loisirs ;

- attractivité de **Baden-Baden** (54 800 habitants en 2008, et 389 habitants par km²), station thermale renommée ; de **Rastatt** (47 600 habitants en 2005 et 806 habitants par km²) dont le principal employeur est Daimler (production de Mercedes Classe A) avec 5 500 salariés ; d'**Achern** (25 000 habitants en 2008 et 382 habitants par km²).



L'objectif du SCoT est par conséquent de faciliter les échanges Nord-Sud et Est-Ouest aux échelons régional, national et international.

Le SCoT doit pour cela s'appuyer sur des infrastructures majeures de déplacement traversant son territoire (A35, TER, Rhin) et une amélioration du maillage local (route, fer, liaisons interurbaines).

1.2 – OPTIMISER LES TRANSPORTS COLLECTIFS

La qualité des dessertes existantes (les « 3 R » : Rail, Rhin et Route) ne rend pas nécessaires des aménagements importants sur le réseau routier. En revanche, les besoins se situent au niveau du renforcement de l'offre en transports collectifs.

Les liaisons en transports collectifs sur les principaux axes Est-Ouest sont déficitaires (vers et venant de Haguenau). Les fréquences de lignes de bus proposées et le temps de parcours ne sont pas compétitifs avec la voiture. Les besoins sont assez dilués, ce qui ne permet pas d'optimiser les lignes de bus.

Concernant l'axe Nord-Sud, l'offre ferroviaire s'est bien développée de Strasbourg à Roeschwoog. Le tronçon de Roeschwoog à Lauterbourg demeure en revanche beaucoup moins compétitif en cadencement.

Le potentiel de développement du covoiturage est important.

Afin de réduire le trafic routier généré par les déplacements de courte ou de moyenne distances induits principalement par les déplacements domicile-travail, l'offre en transports collectifs est optimisée en lien avec le développement du parc de logements et le développement des zones d'activités.

Le renforcement de l'offre en transports collectifs s'appuie sur une évolution de l'offre sur le réseau ferré et sur la route (liaisons interurbaines).

1 - Les liaisons ferrées :

Le SCoT intègre les objectifs suivants :

- renforcer le cadencement sur le réseau ferré, avec des objectifs de desserte au quart d'heure à partir de Strasbourg jusqu'à Roeschwoog, à la demi-heure de Strasbourg jusqu'à Lauterbourg ;
- préserver la relation ferroviaire cadencée à Lauterbourg vers Wörth-Karlsruhe et les possibilités de correspondance sur le service TER à Lauterbourg ;
- conforter l'accès à la métropole de Karlsruhe via le réseau ferré ;
- préserver les emprises ferrées sur la transversale ferroviaire Haguenau-Rastatt (en cohérence avec l'orientation du SCoTAN qui porte également sur la préservation des emprises ferrées sur cette transversale).

2 - Les gares ferroviaires :

Le développement du caractère multimodal des gares est recherché.

Les communes concernées par la présence d'une gare veillent à poursuivre le programme de rénovation des gares en partenariat et avec le soutien de Réseau Ferré de France (RFF), de la Région Alsace et du Conseil général du Bas-Rhin, et à mettre en œuvre des actions d'aménagement afin de faciliter et de sécuriser l'accès aux gares. L'intermodalité entre les transports collectifs, les modes doux et la voiture (stationnement de proximité, arceaux de vélos...) a pour but de faire bénéficier les villages environnants de l'offre conséquente mise en place.

Les principales gares (TER) bénéficient d'un accès performant en voiture, par les modes doux (notamment par l'aménagement d'itinéraires cyclables et de places de stationnements) et les autres transports (bus).

Les gares faisant l'objet de ce renforcement (rabattement et multimodalité) sont localisées à Lauterbourg, Seltz, Roeschwoog, Sessenheim, Drusenheim, Herrlisheim, Gambenheim. La gare de Sessenheim peut jouer un rôle pour Soufflenheim.

3 - Les liaisons interurbaines :

Une meilleure couverture du territoire par les transports collectifs est recherchée, de même qu'une meilleure articulation entre l'offre en transports collectifs et les secteurs d'emplois, d'habitat et de commerces.

L'objectif est de desservir les nouveaux secteurs d'urbanisation par les réseaux de transports collectifs et d'améliorer globalement les liaisons en lien avec l'optimisation de l'urbanisation, notamment autour des pôles d'intermodalité ou de rabattement, véritables relais entre les réseaux structurants et les communes non desservies (en particulier dans les communes au Nord-Ouest du territoire).

L'amélioration des liaisons avec des pôles d'emplois extérieurs est également recherchée (réduire les déplacements sur le réseau routier).

4 - Les déplacements doux :

Le réseau sécurisé d'itinéraires cyclables est peu développé dans la Bande Rhénane Nord et la voiture reste privilégiée pour les petits trajets.

Le SCoT intègre un objectif de renforcement des rabattements vers les gares et d'accès aux commerces des pôles d'attractivité depuis les villages périphériques.

L'objectif est de promouvoir à une échelle intercommunale le maillage du territoire en liaisons douces (élaborer des schémas intercommunaux de modes doux de déplacement) afin de proposer aux habitants une alternative sécurisée aux trajets récurrents courts (domicile-travail ou domicile-gare, commerces et services, centres sportifs et culturel) et également pour la détente.

L'objectif est également d'éviter les ruptures dans les liaisons douces entre un village et un pôle urbain faisant partie d'une autre communauté de communes.

1.3 – AMELIORER LES CONNEXIONS VERS LES AXES ROUTIERS PRINCIPAUX

Le SCoT intègre les objectifs suivants :

1 - Améliorer les liaisons Est-Ouest :

L'amélioration des liaisons Est-Ouest vise un objectif de renforcement de l'attractivité économique du territoire inscrit dans le PADD afin d'améliorer les voies radiales et l'accessibilité aux polarités économiques majeures et aux zones d'activités intermédiaires du territoire dans des perspectives de fluidité et de sécurité, et d'attractivité économique.

Il convient notamment de prendre des dispositions permettant une meilleure fluidité du trafic routier sur les axes Est-Ouest entre Niederbronn, Haguenau et la Bande Rhénane Nord. L'ouverture du contournement de Soufflenheim en septembre 2011 permet aujourd'hui une meilleure fluidité du trafic sur cet axe.

2 - Améliorer les liaisons transfrontalières :

Les liaisons avec l'Allemagne constituent une thématique importante du SCoT dans le cadre des relations transfrontalières. La volonté des élus est d'inscrire dans le SCoT une réflexion sur des projets qui concernent :

- les conditions de franchissement du Rhin au Nord d'Iffezheim (exemple : création d'un pont) : une étude menée par le Conseil Général du Bas-Rhin sur cette question est en cours ;
- l'accès au territoire allemand via le réseau autoroutier (continuité autoroutière par la forêt du Bienwald) ;
- l'amélioration du franchissement du Rhin au niveau de Gambenheim pour les piétons et les deux roues ;
- la continuité ferroviaire de Haguenau-Rastatt.

2 – CONTRIBUER AU RAYONNEMENT DE L'ALSACE DU NORD ET DE L'ESPACE TRANSFRONTALIER

La Bande Rhénane Nord intègre les objectifs suivants pour renforcer la place de son territoire dans le développement de l'Alsace du Nord et de l'espace transfrontalier :

- placer le territoire du SCoT comme un acteur essentiel au dynamisme de l'Alsace du Nord ;
- positionner le territoire du SCoT en tant que partenaire privilégié pour le développement des échanges transfrontaliers avec le Land Baden-Württemberg.

La Bande Rhénane Nord offre de nombreuses potentialités de valorisation de son territoire pour contribuer à ces objectifs.

2.1 – CONTRIBUER AU DYNAMISME ECONOMIQUE DE L'ALSACE DU NORD

Dans le cadre du SCoT, il s'agit de développer les potentiels économiques du territoire de la Bande Rhénane Nord ayant une visibilité départementale, régionale et transfrontalière, en :

- affirmant la vocation industrielle des deux plates-formes économiques départementales (au Nord : Lauterbourg ; au Sud : Herrlisheim-Drusenheim), et en développant une polarité économique en partie centrale (secteur de Beinheim-Roppenheim : entreprise Roquette, village de marques...) ;
- participant activement à l'organisation d'une filière agro-alimentaire structurée à l'échelle départementale ;
- plaçant la géothermie comme un axe fort de développement (contribuer au développement de la filière géothermique en Alsace du Nord) ;
- prenant part à la valorisation touristique de l'Alsace du Nord et plus largement de l'espace transfrontalier en partenariat avec le Pays de Bade.

L'accessibilité vers Paris et vers l'Allemagne constitue un atout fort du territoire en faveur de l'implantation de nouvelles activités, notamment de production.

2.2 – PARTICIPER A LA PRESERVATION DU PATRIMOINE ECOLOGIQUE DE L'ESPACE REGIONAL ET TRANSFRONTALIER

Au regard de son positionnement géographique, le territoire du SCoT joue un rôle stratégique au cœur d'espaces reconnus pour leur valeur biologique d'intérêt régional. Le territoire de la Bande Rhénane Nord est situé à l'interface de trois noyaux de biodiversité que sont :

- le milieu Rhéan à l'Est (zone humide et boisée) ;
- la forêt de Haguenau à l'Ouest ;
- le massif du Bienwald au Nord.

La participation du territoire du SCoT à la préservation du patrimoine écologique de l'espace régional et transfrontalier dans lequel il s'inscrit s'exprime ainsi à travers la préservation des espaces naturels revêtant une importance régionale et transfrontalière, mais également par le maintien des connexions écologiques majeures assurant les échanges d'espèces.

Affichant clairement un objectif de préservation de la biodiversité et de développement des espèces et des habitats à l'échelle du territoire SCoT, le maintien des échanges écologiques entre les trois grands noyaux constitue un principe fort du SCoT.

Cette volonté se décline entre la préservation des milieux remarquables connus et le renforcement des éléments constitutifs de la trame verte et bleue du territoire. Schéma Régional de Cohérence Ecologique

En cohérence avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), le SCoT de la Bande Rhénane Nord vise à assurer les connexions entre les grands espaces naturels dans un souci d'amélioration de la biodiversité du territoire (cf. partie 3).

3 – DEVELOPPER LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

La Bande Rhénane Nord présente la particularité de se situer au sein de deux dynamiques spécifiques et complémentaires :

- une dynamique portée par le Pays de l'Alsace du Nord (Charte de Développement du Pays de l'Alsace du Nord de 2003, Plan Climat Energie Territorial) ;
- une dynamique de coopération dans le cadre du Rhin Supérieur (l'espace PAMINA).

Il apporte sa contribution au sein de celles-ci en s'appuyant sur les nombreux atouts du territoire (en termes de développement et de valorisation du cadre de vie notamment).

L'effort de concertation entre les territoires est poursuivi : organisation de cadres communs pour la réflexion et l'action, échanges sur les projets portés par les différents territoires.

3.1 – PARTICIPER ACTIVEMENT A LA DEMARCHE PAMINA (PALATINAT-MITTLERER OBERRHEIN-NORD ALSACE)

L'espace PAMINA, accueillant la partie Nord du cours du Rhin supérieur, compte 1,6 million d'habitants.

Près de 16 000 travailleurs frontaliers du Nord de l'Alsace franchissent chaque jour la Lauter et le Rhin et de nombreux habitants du Palatinat du Sud occupent un emploi de l'autre côté du Rhin. Les échanges sont par conséquent importants au sein de cet espace PAMINA.

Dans le cadre de la coopération transfrontalière animée au sein de cet espace, il existe des axes de travail croisant des intérêts communs avec ceux du territoire de la Bande Rhénane Nord. Le siège de PAMINA est implanté sur le territoire de la Bande Rhénane Nord, à Lauterbourg.

1 - Des axes de travail dans le domaine du tourisme.

Le développement touristique est porté par une structure associative : l'Association touristique Pays de Bade–Alsace-Palatinat (ou Bureau d'information Vis-à-Vis). Cette structure se propose :

- de contribuer à l'entente franco-allemande par des rencontres entre Français et Allemands et des échanges d'informations sur la France et l'Allemagne ainsi que l'échange culturel transfrontalier ;
- de développer la coopération transfrontalière dans le tourisme ;
- d'organiser et de coordonner des projets transfrontaliers ;
- de réaliser des opérations de marketing pour l'espace PAMINA ;
- d'assurer une mission de soutien et de conseil pour les projets touristiques transfrontaliers ;
- d'entretenir des rapports avec les partenaires de la coopération.

2 - Des axes de travail dans le domaine de l'environnement.

L'aménagement et l'entretien des ouvrages écologiques sur le Rhin, de part et d'autre du fleuve, participent au renforcement des zones humides.

3.2 – RENFORCER LE PARTENARIAT AVEC LE PAYS DE L'ALSACE DU NORD

Des axes de travail croisent des intérêts communs avec ceux du territoire de la Bande Rhénane Nord. Des objectifs convergents sont inscrits dans le cadre d'un accord de partenariat entre le Pays et le SCoT de la Bande Rhénane Nord et joints à la Convention Intégrée de Développement Durable 2011-2015 en vue d'assurer :

- le développement de la géothermie et des énergies renouvelables : coopération possible dans le cadre de la filière bois, de la filière déchets (méthanisation) ;
- l'aménagement et le développement numérique ;
- la mutualisation, la structuration des services touristiques et de l'animation touristique et l'aménagement et le développement par l'itinérance douce ;

- le développement de projets dans le cadre de la Charte de coopération SCoT/Pays et du Plan Climat d'Alsace du Nord.

1 - Participer activement à la démarche d'aménagement et de développement numérique initiée par le Pays de l'Alsace du Nord

Le SCoT reprend les objectifs et priorités de programmation développés par le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) et les objectifs définis dans le cadre du Pays de l'Alsace du Nord qui a développé une stratégie numérique et défini un outil d'aide à la décision concernant les actions à engager en matière de développement des services et d'usages des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication).

Les actions préconisées et mises en œuvre dans la continuité du diagnostic numérique établi à l'échelle du Pays de l'Alsace du Nord visent à :

- **accroître la culture « internet et TIC » des dirigeants d'entreprises et des décideurs** (élus, directeurs de services) dans les collectivités publiques. L'incitation au travail en réseau (des chefs d'entreprises sur un même territoire, des collectivités territoriales au sein d'une même structure intercommunale, ou entre structures voisines...) est un autre objectif à rechercher ;
- **planifier l'aménagement « numérique » du territoire de l'Alsace du Nord** : cet aménagement ne se limite pas uniquement au déploiement du haut débit, puis du très haut débit pour les particuliers et les entreprises, mais concerne également les dispositifs d'initiation du grand public, les points d'accès aux services publics et de l'emploi, ou l'accès dans les différents bassins d'emploi à la formation à distance grâce à l'usage des TIC ;
- **renforcer la visibilité de l'Alsace du Nord sur le web et développer son « identité numérique »**. Cette visibilité doit être améliorée pour le territoire dans sa globalité : même si ce territoire est « multipolaire », sa visibilité sur internet et l'accès aux ressources touristiques, économiques, culturelles de l'ensemble du territoire doivent être améliorés ;
- accompagner les structures intercommunales et les acteurs touristiques dans le **développement des applications de la « e-administration » et du « e-tourisme »**.

Ces actions contribuent à l'attractivité de l'Alsace du Nord, à travers le développement économique et touristique du territoire, la mise en place de conditions destinées à favoriser l'innovation et, enfin, l'amélioration de l'accessibilité aux réseaux et services à haut débit sur l'ensemble du territoire. Face aux enjeux et mutations que connaît l'Alsace du Nord, l'appropriation des TIC par le plus grand nombre et leur intégration dans les stratégies des entreprises et des collectivités deviennent vitaux pour l'attractivité du territoire et pour son développement économique et social futur.

2 - Intégrer la problématique du Plan Climat de l'Alsace du Nord

Le SCoT intègre dans ses objectifs la problématique posée dans le cadre du Plan Climat d'Alsace du Nord en lien avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE).

Les réserves d'énergies fossiles diminuent et leurs prix vont continuer à augmenter.

Sur le territoire de la Bande Rhénane Nord, la consommation d'énergie finale a augmenté de **28 %** en 20 ans (1990/2009). **96 %** de cette énergie consommée proviennent d'énergies non renouvelables (pétrole, gaz, charbon, uranium).

L'excès de gaz à effet de serre engendre un dérèglement climatique.

Sur le territoire de la Bande Rhénane Nord, **10 tonnes** de gaz à effet de serre sont émises par habitant et par an. L'objectif mondial à atteindre, pour en limiter les effets, est de **2 tonnes** par habitant.

L'objectif est de maintenir l'attractivité du territoire et la qualité de vie pour ses habitants tout en prévenant les conséquences économiques, sociales et environnementales liées aux enjeux énergie et climat.

3.3 – POURSUIVRE LA DYNAMIQUE D'ÉCHANGE POUR COORDONNER LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

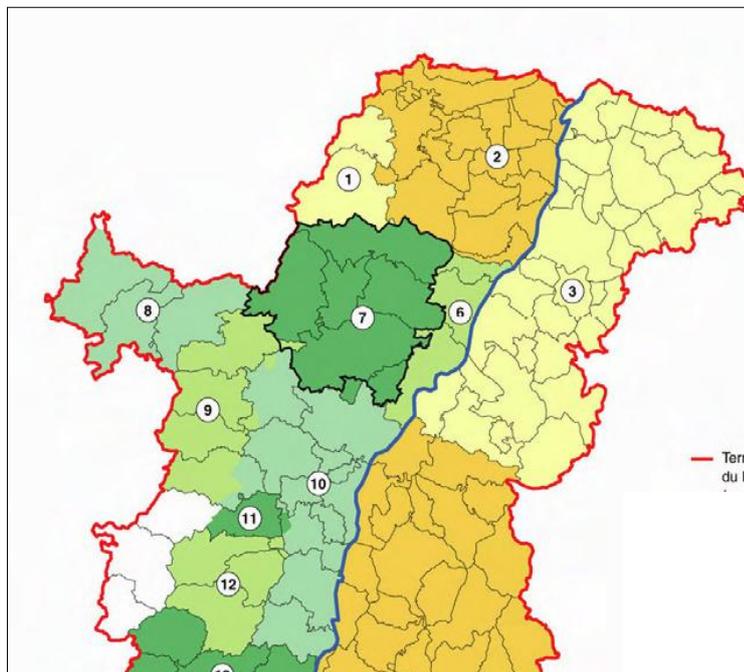
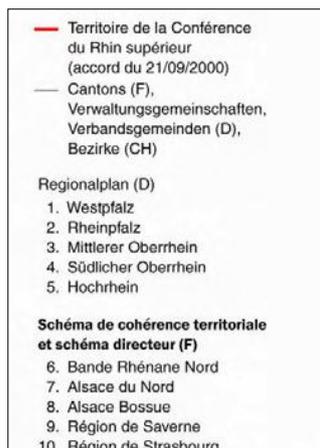
Plusieurs documents d'urbanisme sont limitrophes du SCoT de la Bande Rhénane Nord :

- le SCoT de l'Alsace du Nord (SCoTAN) approuvé par le Syndicat Mixte du SCoTAN en 2009 ;

- le SCoT de la Région de Strasbourg (SCoTERS) approuvé par le Syndicat Mixte pour le SCoT de la Région de Strasbourg en 2006, et modifié notamment pour consolider son dispositif de gestion du foncier (modification n°2 - 22 octobre 2013) ;

- le « Regionalplan » approuvé par le Regionalverband Mittlerer Oberrhein (Karlsruhe) en 2003 ;

- le « Regionalplan » approuvé par le Landesverband Rheinland-Pfalz en 2004.



Les relations avec ces territoires sont importantes principalement en raison de déplacements liés au travail, mais également pour des déplacements motivés par des achats. Des enjeux communs sont également relevés sur des thématiques environnementales.

L'enjeu du SCoT réside dans un renforcement des échanges entre les territoires pour coordonner les différentes politiques d'aménagement mises en œuvre. Le SCoT de la Bande Rhénane Nord porte notamment attention à la dynamique de construction de logements réenclenchée récemment par l'agglomération strasbourgeoise et accompagnée par le SCoTERS.

Il s'agit de coordonner les actions à mettre en œuvre (dans les domaines des transports, des équipements structurants, de l'environnement, du développement économique et touristique...) pour assurer une cohérence dans les politiques engagées ou à initier.

3.4 – S'INSCRIRE DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE D'ANALYSE, DE SUIVI ET D'EVALUATION ENGAGEE PAR PREFACE

La Plateforme Régionale du Foncier en Alsace et de la Consommation des Espaces (Préface) a été installée en mai 2011. La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace (DREAL Alsace) et le Conseil Régional d'Alsace copilotent cette démarche qui a pour objectif d'enrichir et d'élargir les capacités d'observation de chaque partenaire sur la base d'une mise en réseau et d'une mutualisation des données et des analyses relatives à la thématique foncière.

Cette plate-forme sert de lieu d'échange sur les dynamiques territoriales régionales et le fonctionnement des territoires au sens large, afin de redéfinir des stratégies concertées d'aménagement et de fixer des objectifs partagés notamment concernant la réduction de la consommation d'espaces agricoles et forestiers.

Le SCoT de la Bande Rhénane Nord s'inscrit dans le cadre de cette démarche Préface.

AXE II – ORGANISER, QUANTIFIER ET QUALIFIER LE DEVELOPPEMENT DE LA BANDE RHENANE NORD



 Structurer l'armature urbaine de la Bande Rhénane Nord au service d'un développement équilibré



 Assurer une cohérence entre l'armature urbaine et les ambitions de développement démographique



 Maintenir et développer les activités et les emplois sur l'ensemble du territoire du SCoT



 Répondre aux besoins en logements liés aux perspectives démographiques et au renforcement de l'emploi



AXE II – ORGANISER, QUANTIFIER ET QUALIFIER LE DEVELOPPEMENT DE LA BANDE RHENANE NORD

1 – MAINTENIR L'EQUILIBRE ENTRE LES DIFFERENTS BASSINS DE VIE QUI COMPOSENT LE TERRITOIRE DU SCOT

Historiquement, il n'existe pas de centralité urbaine sur ce territoire étiré en bande Nord-Sud. Quelques pôles urbains de proximité se sont développés sur cet axe Nord-Sud, bien irrigué par l'A35 et le réseau ferré, sous l'influence des métropoles régionales de Strasbourg et de Karlsruhe. Le développement économique industriel des années 1960/1970 a contribué au renforcement de l'offre urbaine sur certaines communes (Lauterbourg, Soufflenheim, Drusenheim-Herrlisheim-Gambsheim).

Progressivement, d'autres polarités urbaines ont conforté leur rôle d'animation du territoire (Seltz, Roeschwoog), dans un contexte de pression urbaine plus forte liée au phénomène de périurbanisation (modèle de développement favorisé par une très bonne desserte du territoire situé à proximité de métropoles régionales qui accueillent une grande majorité des créations d'emplois de l'espace rhénan). La périurbanisation s'opère majoritairement par la pression foncière dans la partie Sud du territoire proche de l'agglomération strasbourgeoise.

La Bande Rhénane Nord est ainsi constituée aujourd'hui d'un maillage dense de communes de tailles variées peu hiérarchisées et moyennement polarisantes. Ce territoire s'est développé en s'appuyant sur cette armature urbaine organisée autour de plusieurs pôles urbains de proximité associant l'ensemble des villages.

La volonté des élus est de poursuivre le développement du territoire en préservant l'équilibre atteint aujourd'hui et les complémentarités qui permettent d'optimiser le dynamisme du territoire (complémentarités sur l'offre urbaine proposée, sur l'offre de transport, sur l'offre économique et sur les potentialités de renforcer ces différentes offres).

Pour ne pas bouleverser cette organisation urbaine du territoire, le SCoT ne repose pas sur un scénario de développement orienté sur le développement de certaines communes uniquement.

La stratégie retenue est de poursuivre un développement multipolaire à l'échelle de la Bande Rhénane Nord, qui s'intègre dans une armature urbaine supraterritoriale (départementale, régionale et transfrontalière). Cette armature urbaine supraterritoriale présente aux habitants de la Bande Rhénane Nord une offre urbaine de niveau ville moyenne et métropolitaine.

L'objectif étant notamment de réduire les déplacements vers les territoires voisins, le SCoT permet de renforcer l'offre urbaine dans la Bande Rhénane Nord, principalement au niveau des pôles urbains.

Le SCoT intègre par conséquent tout le territoire dans la dynamique de développement, en s'appuyant sur cinq pôles urbains¹ identifiés dans le tableau et la carte en pages suivantes : Lauterbourg, Seltz, Roeschwoog, Soufflenheim, Drusenheim-Herrlisheim-Gambsheim.

Il met ainsi l'accent sur le développement des cinq pôles urbains du territoire tout en programmant un développement des communes plus rurales.

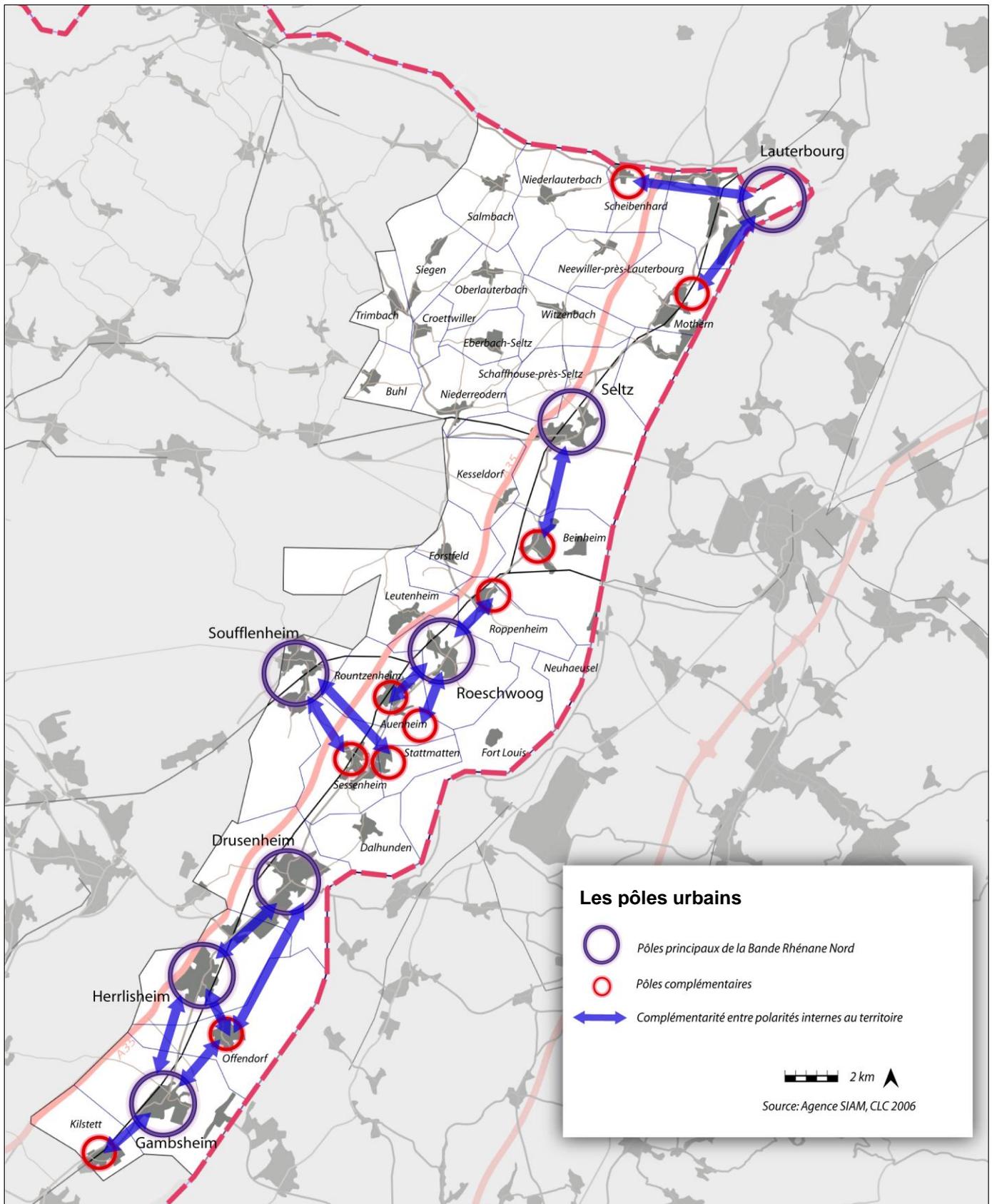
L'accueil de populations (nouvelles installations sur le territoire) est plus important sur ces pôles urbains, de même que la programmation de nouveaux logements, services et équipements.

¹ Les pôles urbains : il s'agit d'un ensemble de communes qui ont historiquement une fonction de centralité pour les communes rurales qui les entourent avec une structure commerciale, des services locaux qui desservent la population environnante, une économie locale dynamique. Ces pôles urbains associent des pôles complémentaires à des pôles principaux.

Le développement des capacités d'accueil de nouvelles populations est également accompagné d'un effort réel sur l'ensemble des communes de la Bande Rhénane Nord concernant la façon de produire des logements (typologie, densité, forme). Ces efforts sont accentués sur les pôles urbains.

Les 5 secteurs du SCoT	Les pôles urbains		Les villages
	Pôles principaux	Pôles complémentaires	
Secteur Nord	Lauterbourg		Munchhausen
			Neewiller-près-Lauterbourg
			Niederlauterbach
		Mothern	Oberlauterbach
		Scheibenhard	Salmbach
			Siegen
Secteur Centre	Seltz		Buhl
			Croettwiller
			Eberbach-Seltz
			Kesseldorf
		Beinheim	Niederroedern
			Schaffhouse-près-Seltz
			Trimbach
	Wintzenbach		
Secteur de l'Uffried	Roeschwoog		Forstfeld
		Auenheim	Fort-Louis
		Rountzenheim	Kauffenheim
		Roppenheim	Leutenheim
			Neuhaeusel
Secteur de Soufflenheim Rhin Moder	Soufflenheim	Sessenheim	Dalhunden
		Stattmatten	
Secteur Sud	Drusenheim / Herrlisheim / Gamsheim	Offendorf	
		Kilstett	

L'armature urbaine de la Bande Rhénane Nord



1.1 – CONFORTER UN RESEAU DE POLES URBAINS (POLES PRINCIPAUX, POLES COMPLEMENTAIRES)

Le fonctionnement urbain de la Bande Rhénane Nord s'appuie sur un réseau de pôles urbains desservis par les transports collectifs :

- Les cinq pôles principaux sont : Lauterbourg, Seltz, Roeschwoog, Soufflenheim, Drusenheim-Herrlisheim-Gambsheim.

Ils regroupent en 2008 plus de 50 % de la population de la Bande Rhénane Nord et près de 65 % des emplois.

Ils présentent les plus forts taux d'équipements (Base Permanente des Equipements de l'INSEE, 2010).

Il s'agit de pôles structurants à l'échelle de leur bassin de vie en termes de commerces, d'activités économiques et d'emplois, d'équipements et de services.

Ces pôles principaux ont une fonction d'animation du territoire et jouent un rôle de locomotive dans l'évolution de la Bande Rhénane Nord. Ce sont des pôles centraux structurants à vocation multiple et influents à l'échelle de leur secteur. Leurs équipements, compte tenu de leur taille ou de leur spécificité, rayonnent à un niveau supracommunal (établissements scolaires, médiathèques, offices de tourisme, équipements culturels spécifiques, services publics tels que gendarmerie, Maison des services, appareil commercial diversifié, etc.).

La vocation de ces pôles principaux est d'être en réseau entre eux et avec les pôles principaux des communes outre-Rhin (Rastatt, Baden-Baden, Achern, Kehl).

Ces espaces sont à privilégier en matière de développement de l'offre de logement et de mixité de cette offre (typologie, logements aidés).

La densification et le renouvellement urbain y sont prioritaires. L'exigence de densification dans les nouvelles opérations de logements est plus forte.

La fréquence et la qualité du service de transports collectifs (TER, Réseau 67) sont à renforcer et à améliorer sur les pôles principaux pour en faire des offres de transports collectifs plus attractives pour les habitants.

Le pôle urbain Drusenheim-Herrlisheim-Gambsheim a vocation à conforter une synergie commune.

- Les dix pôles complémentaires sont : Mothern, Scheibenhard, Beinheim, Auenheim, Rountzenheim, Roppenheim, Sessenheim, Statmmatten, Offendorf et Kilstett.

Ils regroupent 28,1 % de la population de la Bande Rhénane Nord en 2008 et près de 24 % des emplois.

Ils présentent pour la moitié d'entre eux un taux d'équipements satisfaisant (selon l'analyse de la Base Permanente des Equipements de l'INSEE, 2010).

La notion de complémentarité est importante. Elle signifie que les pôles principaux de la Bande Rhénane Nord peuvent s'appuyer sur l'offre urbaine et sur les potentialités de développement des pôles complémentaires pour renforcer la centralité de chaque pôle urbain de la Bande Rhénane Nord.

Les pôles complémentaires, qui regroupent de façon majoritaire plus de 2 000 habitants chacun, sont positionnés en appui des pôles principaux :

- soit en raison de la présence d'une offre urbaine relativement importante pour le secteur (équipements et services à la population) ;
- soit par l'existence d'une gare qui renforce l'accessibilité du secteur et facilite les déplacements ;
- soit par le potentiel de développement économique qui permet de répondre à des demandes locales d'implantation sur le secteur concerné (petites et moyennes entreprises, artisanat).

Un développement adapté de l'habitat dans ces communes comportant des facilités d'accès aux transports collectifs est favorisé. De plus, la densification et le renouvellement urbain y restent prioritaires. Une plus grande diversité dans l'offre de logements est recherchée (typologie, logements aidés). De même, l'exigence de densification dans les nouvelles opérations de logements est plus forte que dans les villages.

La poursuite d'un développement adapté de ces pôles complémentaires permet d'assurer un maillage d'équipements, de commerces et de services de proximité.

Les 5 secteurs du SCoT	Les pôles urbains : principales caractéristiques					Complémentarités avec le pôle principal
	Pôles principaux = des pôles structurants à vocation multiple et influants à l'échelle de leur secteur		Pôles complémentaires = des pôles en appui des pôles principaux pour renforcer l'offre urbaine du secteur			
Secteur Nord	Lauterbourg		Mothern	Scheibenhard		Offre foncière pour le développement économique (dont friche) Offre urbaine (commerces, services, équipements), habitat
Population 2008	2 241		2 039	853		
Emplois 2008	1 421		212	114		
Niveau d'équipements 2010	25		10	3		
Desserte en TC 2012	11		5	1		
Secteur Centre	Seltz		Beinheim			Offre urbaine (commerces, services, équipements), habitat
Population 2008	3 217		1 900			
Emplois 2008	1 208		1 161			
Niveau d'équipements 2010	33		13			
Desserte en TC 2012	11		1			
Secteur de l'Uffried	Roeschwoog		Auenheim	Rountzenheim	Roppenheim	Offre foncière pour le développement économique, habitat. Les communes sont actuellement en conurbation
Population 2008	2 128		848	1 026	932	
Emplois 2008	571		44	60	116	
Niveau d'équipements 2010	19		3	3	5	
Desserte en TC 2012	6		1	6	6	
Secteur de Soufflenheim R M	Soufflenheim		Sessenheim	Stattmatten		Offre en transports collectifs : une gare à Sessenheim Offre urbaine (commerces, services, équipements), habitat Les communes sont actuellement en conurbation
Population 2008	4 804		2 054	670		
Emplois 2008	1 594		303	101		
Niveau d'équipements 2010	52		14	4		
Desserte en TC 2012	7		5	0		
Secteur Sud	Drusenheim /	Herrlisheim	Gamsheim	Offendorf	Kilstett	Offre foncière pour le développement économique Offre urbaine (commerces, services, équipements), habitat
Population 2008	5 009	4 629	4 523	2 139	2 369	
Emplois 2008	1 503	976	881	219	664	
Niveau d'équipements 2010	34	36	29	11	14	
Desserte en TC 2012	6	11	5	1	5	

Source : INSEE

L'offre nouvelle en équipements et services est développée en priorité dans les pôles urbains pour renforcer leur attractivité.

La démarche intercommunale est encouragée dans les projets en équipements et services (recherche de mutualisation des moyens).

1.2 – PRESERVER LES NOMBREUX VILLAGES QUI CONTRIBUENT PAR LEUR QUALITE PATRIMONIALE A L'IDENTITE DE LA BANDE RHENANE NORD

Vingt villages situés en dehors des pôles urbains complètent l'armature urbaine du SCoT. Il s'agit de communes rurales essentiellement résidentielles et équipées parfois de quelques commerces, artisans locaux et services de proximité immédiate pour les résidents des villages.

Le SCoT permet un développement urbain raisonnable de ces villages et répond à l'attractivité économique recherchée du territoire (notamment aux demandes locales de « desserrement » de petites entreprises). Il permet également le maintien d'une offre résidentielle attractive et la pérennisation des équipements existants dans ces villages.

Le SCoT confère à ces villages un rôle fondamental dans la préservation de l'identité patrimoniale et paysagère du territoire. Il confère également à tous les villages un rôle de cohésion sociale par leur participation à l'effort de diversification de l'offre de logements (typologie, logements aidés) et à la recherche d'une économie du foncier dans les opérations d'aménagement. L'exigence de densification des nouvelles opérations de logements est également présente afin d'assurer un équilibre général au sein du bassin de vie.

Leur développement urbain à terme doit être adapté aux possibilités d'assimilation de nouveaux habitants et s'appuyer prioritairement sur les potentialités d'accueil dans le tissu urbain existant – quand elles existent.

Les 5 secteurs du SCoT	Les villages
Secteur Nord	Munchhausen
	Neewiller-près-Lauterbourg
	Niederlauterbach
	Oberlauterbach
	Salmbach
Siegen	
Secteur Centre	Buhl
	Croetwiller
	Eberbach-Seltz
	Kesseldorf
	Niederroedern
	Schaffhouse-près-Seltz
	Trimbach
Wintzenbach	
Secteur de l'Uffried	Forstfeld
	Fort-Louis
	Kauffenheim
	Leutenheim
Neuhausel	
Secteur de Soufflenheim Rhin Moder	Dalhunden
Secteur Sud	Pas de village

2 – ASSURER UNE COHERENCE ENTRE L'ARMATURE URBAINE ET LES AMBITIONS DE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE

La Bande Rhénane Nord a connu une croissance démographique due à son attractivité (solde migratoire positif, supérieur aux moyennes départementale et régionale depuis 1990) :

1982 à 1990 : + 0,22 % par an (+ 0,5 % par an dans le Bas-Rhin).

1990 à 1999 : + 1,17 % par an (+ 0,8 % par an dans le Bas-Rhin).

1999 à 2006 : + 0,99 % par an (+ 0,7 % par an dans le Bas-Rhin).

La Bande Rhénane Nord connaît depuis 1990 une croissance démographique supérieure à la moyenne départementale.

Le territoire est par ailleurs marqué comme de nombreux autres territoires par un vieillissement de sa population.

2.1 – UNE PERSPECTIVE QUANTIFIEE SUR 20 ANS

La Bande Rhénane Nord compte 52 769 habitants en 2008 (INSEE). Le SCoT intègre une perspective démographique d'environ 63 800 habitants sur 20 ans (soit de l'ordre de 11 000 habitants supplémentaires).

S'il ne s'agit pas d'un objectif à atteindre impérativement, cette perspective démographique est avancée en raison de la volonté politique de poursuivre un accueil de populations nouvelles dans le cadre d'un développement économique important (trois pôles économiques majeurs sont positionnés dans le SCoT).

Cet accueil de populations nouvelles devra être accompagné d'une mise à niveau de l'offre en équipements et services (accueil de la petite enfance, hébergement des personnes âgées, développement de commerces et de services médico-sociaux, renforcement de l'offre culturelle – notamment l'offre en lecture publique...) en relation avec le principe de renforcement des pôles urbains.

2.2 – RECHERCHER UN RENOUVELLEMENT DES HABITANTS ET MAINTENIR LES JEUNES SUR LE TERRITOIRE

Le maintien sur place des jeunes actifs est un enjeu fort du SCoT qui a pour objectifs de :

- créer des emplois ;
- mettre à niveau les formations ;
- offrir des conditions adaptées en termes d'accueil résidentiel (logements aidés en particulier).

L'offre immobilière devra ainsi être adaptée aux capacités d'investissement des jeunes ménages (mixité dans l'offre de logements : accession/location, produits aidés).

2.3 – PERMETTRE UNE CAPACITE D'ACCUEIL DE NOUVEAUX LOGEMENTS

1 – Optimiser l'offre foncière dans le tissu urbain existant

La programmation d'une proportion de l'ordre de 35 % des nouveaux logements dans les tissus urbains existants va dans le sens de leur optimisation en tenant compte des potentialités d'accueil qui ne sont pas homogènes sur le territoire de la Bande Rhénane Nord (pôles urbains/villages).

2 – Programmer une offre foncière nouvelle

L'offre foncière programmée par le SCoT tient compte des objectifs en termes de diversification de la typologie des nouveaux logements (collectifs, individuels denses sur petite parcelle, maison en bande) et de la recherche d'une plus grande densité dans les opérations d'aménagement.

Ces besoins en foncier précisés dans le DOO sont déclinés dans les documents d'urbanisme en respectant les orientations de développement et les principes d'aménagement inscrits dans le DOO du SCoT.

2.4 – COORDONNER LES POLITIQUES D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES

Le SCoT définit les priorités suivantes concernant l'objectif d'une adaptation de l'offre en équipements et services aux nouveaux besoins :

1 - Des équipements en phase avec les évolutions démographiques et sociales :

- développer les équipements ou structures d'accueil adaptées à l'état de santé des personnes âgées ;
- équilibrer l'offre d'équipements pour la petite enfance dans les secteurs déficitaires ;
- concevoir des espaces de détente et de loisirs ;
- conforter l'offre en équipements culturels.

2 - Conforter les services à la population

L'augmentation de la population va générer de nouveaux besoins de services. Ces services à la personne participent de la qualité de la vie et du développement de nombreux emplois dans les domaines de la santé, des loisirs, de la culture, de l'éducation.

Pour assurer leur développement, le SCoT défend un modèle qui rassemble les populations au plus près des services existants et assure le maintien des activités de services au plus près des espaces urbains (artisans, commerçants, services publics) en :

- adaptant l'offre de services aux évolutions démographiques et sociales et aux réalités locales pour assurer l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées et des familles ;
- facilitant l'insertion des services de proximité dans les espaces urbains dans une perspective d'animation de la vie locale et de développement des emplois locaux ;
- assurant le maintien d'une offre de commerces de première nécessité accessibles à pied pour le plus grand nombre d'habitants ;
- complétant la gamme des commerces pour que les ménages trouvent au plus près l'essentiel des produits.

3 - Adapter l'offre urbaine au vieillissement de la population

La poursuite du vieillissement de la population est annoncée par les projections démographiques de l'INSEE.

La mobilité résidentielle est plus faible avec l'âge, la plupart des personnes âgées désirant se maintenir à domicile le plus longtemps possible.

Cette prévision d'un vieillissement de plus en plus prolongé dans le logement implique la nécessité de l'adaptation de ce dernier à la perte de mobilité, *a fortiori* dans les territoires ruraux où les logements manquent de confort et sont souvent éloignés des services et commerces de proximité.

L'objectif est par conséquent d'anticiper le vieillissement de la population en développant une alternative au maintien à domicile (création de résidences seniors par exemple). Le Plan Départemental de l'Habitat préconise la création de deux résidences pour seniors sur le territoire de la Bande Rhénane Nord.

Le SCoT a également pour objectif le renforcement de l'offre en équipements et services adaptés aux besoins des personnes âgées, de manière préférentielle dans les pôles urbains.

Le développement des services à domicile permet de pallier certains manques en équipements hors pôles urbains.

Le maintien et le renforcement des services médicaux sont recherchés (offre médicale, services de type pharmacie).

3 – RENFORCER LE DYNAMISME ECONOMIQUE DU TERRITOIRE AFIN DE REDUIRE LE DEFICIT EN EMPLOIS

La fonction résidentielle du territoire est très développée actuellement (plus d'un actif sur deux réside sur le territoire mais travaille sur un pôle extérieur). Le contexte régional tend à renforcer cette fonction : concurrence économique des territoires voisins qui par ailleurs ne développent pas toujours une offre suffisante de logements (d'où un phénomène de report de la demande en logements sur d'autres territoires tels que la Bande Rhénane Nord).

Le SCoT écarte un scénario de développement économique « au fil de l'eau » qui renforcerait à terme ce caractère résidentiel de la Bande Rhénane Nord et impliquerait des déplacements domicile/lieu de travail de plus en plus longs et nombreux.

Le développement économique doit être le cœur du dynamisme de la Bande Rhénane Nord. Le SCoT repose sur une forte ambition économique du territoire et s'appuie sur l'un de ses atouts majeurs : une très bonne accessibilité par les « 3 R » (Rhin, Rail, Route). L'objectif du SCoT est par conséquent de porter une politique de développement économique dynamique afin :

- de renforcer le poids de la Bande Rhénane Nord dans le jeu des acteurs du développement ;
- de répondre de manière adaptée aux besoins liés à des demandes d'implantation ou à des souhaits d'extension.

Les élus positionnent le territoire en tant qu'axe privilégié pour l'accueil de nouveaux emplois et de nouvelles activités à proximité de métropoles régionales (Strasbourg, Karlsruhe). Le ratio emploi local/actif local doit être amélioré à l'échelle du SCoT. Le SCoT met ainsi en avant la nécessité de créer des emplois :

- pour rééquilibrer la situation sur le territoire de la Bande Rhénane Nord (actuellement, 55 % des actifs travaillent en dehors du territoire du SCoT) ;
- pour réduire les déplacements vers des pôles d'emplois extérieurs.

La création de nouveaux emplois passe par le développement des entreprises existantes et par l'accueil de nouvelles activités sur le territoire du SCoT. Il s'agit par conséquent de réunir toutes les conditions qui faciliteront la mise en œuvre de ces objectifs dans la Bande Rhénane Nord, à savoir une programmation d'offre foncière suffisante et adaptée sur l'ensemble du territoire, mais aussi et surtout une qualité de services aux entreprises exemplaire (développement de services d'accompagnement et de conseils aux entreprises, desserte en très haut débit des zones d'activités, desserte en infrastructures routières et/ou ferroviaires favorisant les déplacements des actifs mais aussi le transport de marchandises : ferroutage, voie fluviale).

3.1 – UN OBJECTIF QUANTIFIE SUR 20 ANS

La Bande Rhénane Nord offre 12 574 emplois en 2008 (source : INSEE). Cependant, le taux d'emploi² reste faible : 0,45 contre 0,95 dans le Bas-Rhin (situation en 2008).

Le SCoT repose sur un objectif d'amélioration du taux d'emploi par la création de nouveaux emplois sur le territoire (de l'ordre de 5 000 emplois) : passer ainsi de 0,45 en 2008 à 0,52 au cours des 20 prochaines années.

Cette perspective correspond à une croissance de 250 emplois par an en moyenne, soit un rythme supérieur à celui constaté entre 1999 et 2008 (+ 130 emplois par an).

Comme pour la démographie, il ne s'agit pas d'un objectif à atteindre impérativement. Cette perspective est avancée en raison de la volonté politique de renforcer l'attractivité économique de la Bande Rhénane Nord et des potentialités relevées sur le territoire.

² Taux d'emploi : rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs occupés.

3.2 – CONFORTER LES POLARITES ECONOMIQUES DE LA BANDE RHENANE NORD

La Bande Rhénane Nord entend mettre en œuvre une stratégie dont la clef est la notion d'équilibre : équilibre entre résidence et emploi local, équilibre entre pénurie et abondance de l'offre.

Si le potentiel foncier global de la Bande Rhénane Nord paraît globalement suffisant à la date d'arrêt du SCoT, une régulation est envisagée dans le temps dans la partie Sud du territoire **avec un scénario alternatif et phasé dans le temps autour de la faisabilité de la friche de Drusenheim-Herrlisheim afin d'anticiper l'arrivée de projets d'emploi d'ensemble, de faciliter l'écoulement du foncier mais aussi d'éviter la dispersion d'une offre génératrice de concurrences territoriales.**

Il apparaît clairement que la réalisation de tels objectifs de développement, de coordination et de régulation, afin de tenir compte des besoins au plus juste, n'est possible qu'en instaurant un dialogue pérenne entre les secteurs au sein du Syndicat Mixte du SCoT de la Bande Rhénane Nord et entre communes et intercommunalités. C'est pourquoi l'organisation du développement économique se fera en dialogue avec le Syndicat Mixte sous l'impulsion des intercommunalités en relation avec les communes (aujourd'hui engagées vers une démarche visant la fusion en vue de la création de deux intercommunalités à terme sur le territoire du SCoT).

La politique économique poursuivie conduit à une amélioration de la lisibilité de l'offre économique et propose une offre rationnelle.

Elle reposera sur la promotion d'une offre foncière adaptée aux besoins d'implantation des entreprises (offre foncière structurante, accueil de PME-PMI, offre pour l'implantation d'artisans) permettant notamment la poursuite du développement industriel.

L'objectif du SCoT est de procéder par réinvestissement de sites existants (secteurs de friches : ancienne raffinerie de Strasbourg à Drusenheim-Herrlisheim, friche de Sessenheim, friche de Scheibenhard), par extension de zones d'activités existantes et création de zone pour répondre à des besoins dans le cadre d'une intercommunalité (secteur de Buhl), pour renforcer l'offre économique et bénéficier de la bonne accessibilité de ces sites.

Les priorités en matière de développement économique sont articulées avec l'offre en transports collectifs existante ou à renforcer.

La Bande Rhénane Nord entend promouvoir une gamme cohérente et compétitive de sites répondant à une variété de besoins pour une meilleure lisibilité de l'offre. Celle-ci est déclinée en trois niveaux.

Ainsi, le scénario d'aménagement retenu dans le PADD repose sur trois niveaux d'offre foncière pour le développement économique :

1 - Affirmer des polarités économiques majeures (visibilité départementale, régionale, transfrontalière).

Trois centralités économiques majeures sont affichées à l'échelle de la Bande Rhénane Nord, s'appuyant notamment sur l'utilisation des friches économiques. Ces trois pôles majeurs (qui regroupent des potentialités foncières réparties sur plusieurs communes limitrophes) sont les suivants :

- Lauterbourg (vocation industrielle et logistique) : une partie du secteur concerné est en cours d'aménagement ;
- Drusenheim-Herrlisheim (vocation principalement industrielle, mais également accueil possible d'entreprises de logistique à forte valeur ajoutée ; offre foncière pour des projets économiques structurants à l'échelle départementale et/ou transfrontalière mais également possibilité de répondre à des besoins de proximité : PME-PMI) : reconquête de friche ;
- Beinheim (site de l'entreprise Roquette)-Roppenheim (vocation agro-alimentaire, tourisme commercial, prestation de services : proximité notamment de l'aéroport de Baden-Baden).

Mettre à disposition une offre foncière de qualité avec en partie des parcelles de taille élevée ou modulables.

Disposer d'un niveau de desserte d'excellence « 3 R » :

- Lauterbourg avec accès au port du Rhin ;
- zone de Drusenheim-Herrlisheim avec un potentiel plurimodal sur les « 3 R » ;
- Beinheim-Roppenheim avec accès transfrontalier à proximité immédiate.

Il conviendra de tirer parti :

- de la faisabilité des accès au Rhin ;
- d'une meilleure connexion à l'A35 (échangeurs à aménager, barreaux routiers à renforcer) ;
- d'un raccordement au réseau ferré (intermodalité à développer).

L'ouverture à l'urbanisation de foncier à vocation économique dans les zones d'activités majeures est accompagnée d'une conception d'ensemble des secteurs concernés afin d'organiser les accès et le parcellaire notamment. Ces trois sites d'accueil d'activités de grande attractivité disposeront d'un bon niveau d'aménagement. Les surfaces non bâties seront traitées en espaces naturels. Le projet d'ensemble du site de Lauterbourg en cours de mise en œuvre vise notamment à valoriser la zone portuaire dans ses configurations multimodales route, fer, voie navigable et dans le respect des contraintes environnementales.

La friche de Herrlisheim-Drusenheim revêt une importance particulière car elle dispose d'un potentiel unique Route, Rail et Rhin.

Ces polarités économiques ne sont pas forcément adossées ou en continuité urbaine avec le pôle urbain (nuisances potentielles liées au voisinage).

En outre, le développement de cette friche, prioritairement souhaité et fortement affiché par l'ensemble des collectivités membres du territoire, nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels. Cette coopération constitue un élément stratégique et implique une politique foncière coordonnée pour appuyer l'émergence de cette zone majeure en vue de la maîtrise foncière non acquise à ce jour.

2 - Développer des zones d'activités intermédiaires (échelle de la Bande Rhénane Nord) dans le cadre d'une démarche intercommunale.

Le projet intègre la possibilité de s'appuyer sur le développement de plusieurs zones d'activités à l'échelle du territoire du SCoT (vocation PME-PMI, services, artisanat). Les sites concernés sont les suivants :

- Mothern en complément à Lauterbourg ;
- Niederlauterbach-Scheibenhart en complément à Lauterbourg ;
- Seltz-Schaffhouse-près-Seltz ;
- Roeschwoog-Auenheim-Rountzenheim ;
- Soufflenheim-Sessenheim ;
- Gamsheim-Kilstett.

Parmi les zones d'activités intermédiaires, celles de Gamsheim sont conditionnées par la non-réalisation de la friche de Herrlisheim-Drusenheim à court terme.

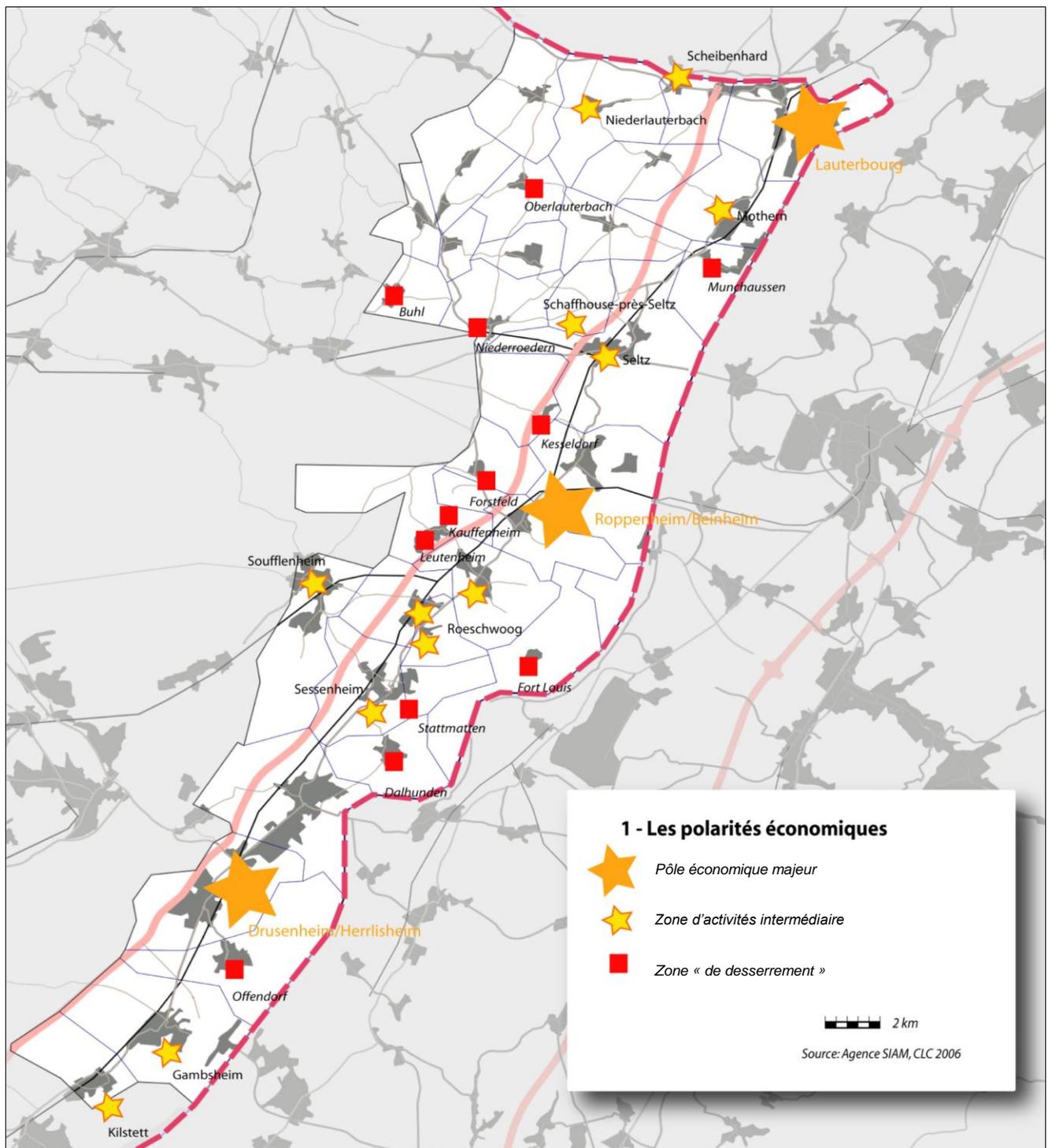
Ces zones intermédiaires ont pour vocation d'accueillir des projets intermédiaires pouvant être envisagés à l'échelle intercommunale et d'offrir la possibilité de mettre à disposition une offre foncière de qualité avec des parcelles de taille moyenne ou modulables. Elles doivent disposer d'une bonne desserte sur les axes structurants à l'échelle du SCoT de la Bande Rhénane Nord.

3 - Permettre l'évolution modérée de petites zones qualifiées de « zones de desserrement » au niveau local (vocation artisanale).

Le SCoT permet l'évolution modérée de petites zones d'activités existantes pour répondre aux besoins locaux de relocalisation d'activités. Ces besoins locaux pourront s'intégrer si possible dans des zones d'urbanisation mixte.

Ces zones de desserrement répondent à un projet de développement d'entreprises de proximité préalablement identifiées. Elles permettent l'accueil des entreprises locales et donnent la possibilité de mettre à disposition une offre foncière avec des parcelles de taille adaptée aux besoins préalablement identifiés auprès des entreprises locales existantes. Elles doivent disposer d'une bonne desserte locale et de proximité immédiate.

Les trois niveaux d'offre foncière pour le développement économique dans la Bande Rhénane Nord



3.3 – CONFORTER LE CARACTERE INDUSTRIEL DE LA ZONE D'EMPLOIS ET ACCOMPAGNER SON EVOLUTION

La Bande Rhénane Nord compte une industrie disposant d'une technologie avancée et une industrie classique plus ancienne. Le tissu économique local est complété par un tissu de PME, notamment des sous-traitants pour de grandes entreprises. On trouve beaucoup d'entreprises allemandes sur le territoire.

Le SCoT souhaite maintenir et développer le tissu industriel en poursuivant l'accueil de nouvelles entreprises industrielles adaptées à leur environnement et en limitant les activités de logistique.

Le projet porte sur le développement de préférence d'activités industrielles et d'activités de logistique à haute valeur ajoutée.

Le développement de plates-formes industrielles est à privilégier dans les polarités économiques majeures (Drusenheim-Herrlisheim, Lauterbourg : industries manufacturées ; Beinhem : activités agro-alimentaires).

L'enjeu de réindustrialisation est majeur et devra être abordé avec l'ensemble des partenaires dans le cadre du SRDEIE qu'entreprind la Région (Schéma Régional de Développement Economique, de l'Innovation et de l'Entreprenariat) et du Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SDADDT) qu'entreprind le Département.

La confirmation de la place de l'industrie sur le territoire de la Bande Rhénane Nord ne doit pas exclure la poursuite de la diversification du tissu économique local.

3.4 – FAVORISER LA DIVERSIFICATION DU TISSU ECONOMIQUE LOCAL

Tout en assurant la vocation industrielle du secteur, l'objectif du SCoT est de favoriser la diversification du développement économique. Il s'agit d'encourager le développement des activités économiques dans le cadre d'une stratégie d'accueil d'entreprises axée sur la diversification et permettant de répondre aux besoins de main-d'œuvre locale et en particulier des jeunes.

Les potentialités d'accueil sur le territoire se prêtent en effet au maintien d'un tissu économique local varié (industrie, artisanat, commerces, agriculture, etc.). D'autres secteurs d'activités peuvent renforcer ce tissu économique local et maintenir sa diversité (commerces et services aux particuliers, tourisme, etc.).

1 - Développer le tissu des entreprises artisanales

Les entreprises artisanales représentent une source d'emplois pour la Bande Rhénane Nord (13 % de la population active).

Il convient de conforter ce gisement d'emplois, ainsi que le rôle social et de proximité que tient l'artisanat (50 % des entreprises présentes sur le territoire sont installées dans des communes de moins de 2 000 habitants).

Les zones d'activités intermédiaires et les zones « de desserrement » ont vocation à répondre à des besoins locaux de PME-PMI, d'entreprises artisanales et commerciales lorsque les surfaces de vente se font en lien avec les activités de production ou de prestation de services existantes dans la zone d'activités et que le commerce dans ces zones s'appuie sur la desserte sans compromettre le bon fonctionnement de la zone (besoins d'extension, de relocalisation). Elles pourront également accueillir les équipements de service de proximité pour répondre aux besoins des communes. Les communes peuvent promouvoir la mixité des artisans et artisans commerçants dans les tissus urbains existants en permettant des activités compatibles avec le voisinage.

2 - Accompagner le développement de l'économie résidentielle (services à la personne)

Cette économie résidentielle³ correspond aux services à la personne créateurs d'emplois qui peuvent s'intégrer dans le tissu urbain existant.

La valorisation de l'économie résidentielle peut se faire par l'innovation de services aux habitants et aux visiteurs :

- l'accompagnement de la vieillesse (exemple : résidences seniors) ;
- l'animation urbaine et la culture ;
- le développement de circuits courts de l'agriculture.

Cette économie résidentielle est localisée prioritairement dans les pôles urbains ou les zones d'activités intermédiaires afin de renforcer une offre de proximité, de réduire les déplacements des habitants.

³ La notion d'économie résidentielle revêt deux significations :

A petite échelle, l'économie résidentielle signifie l'ensemble des activités locales dont les produits et services sont destinés à être consommés directement par les personnes présentes sur le territoire. Ainsi, les services à la personne, le commerce de détail, la restauration, les agences bancaires et immobilières et d'autres types d'activités classées soit dans la santé, soit dans l'administration publique regroupent l'essentiel de cette notion.

A une échelle plus large, l'économie résidentielle correspond à l'économie qui, par opposition à l'économie de production, est celle d'un territoire qui dépend de la présence sur son territoire de personnes disposant de revenus qui ont été générés ailleurs. Ces personnes sont principalement les résidents qui travaillent sur un autre territoire, les personnes retraitées et les touristes.

3 - Développer le tourisme

La Bande Rhénane Nord s'inscrit dans le développement touristique du Pays de l'Alsace du Nord (mise en réseau des projets).

Le secteur du tourisme fait l'objet d'une attention particulière compte tenu du potentiel existant qui demeure parfois insuffisamment développé ou valorisé dans la Bande Rhénane Nord.

Le SCoT affiche une stratégie de valorisation touristique qui permet la mise en valeur des richesses du territoire de manière diffuse dans toutes les communes de la Bande Rhénane Nord.

Le tourisme sur le territoire s'appuie sur différentes filières à mettre en réseau et en synergie qui permettent de conforter les marchés traditionnels et d'attirer de nouveaux marchés porteurs :

- le tourisme d'itinérance douce :
 - découverte de la nature (Maison de la nature du Delta de la Sauer, découverte de Munchhausen, aménagement de pistes cyclables, de sentiers de découverte, de parcours de canoë-kayak, aménagements des abords du Rhin et des portes d'entrées du Rhin) ;
- le tourisme nautique et lié au Rhin :
 - bacs à Seltz et Drusenheim, pont de Gamsheim-Offendorf avec passe à poissons, port nautique d'Offendorf, batellerie à Offendorf, etc. ;
- le tourisme de séjour et de loisirs :
 - bases de loisirs et hôtellerie de plein air à Roeschwoog, Lauterbourg, Seltz, Munchhausen, Gamsheim, golf international à Soufflenheim ;
- la valorisation patrimoniale :
 - mémoire de Goethe à Sessenheim, poterie et artisanat à Soufflenheim, Musée de la Batellerie à Offendorf ;
- et le tourisme commercial :
 - village de marques à Roppenheim.

4 - Soutenir les activités agricoles et agro-alimentaires

L'objectif est de conforter et de soutenir les activités agro-alimentaires qui participent à l'innovation et au développement de nouvelles technologies énergétiques (géothermie) sur le territoire de la Bande Rhénane Nord. Cela doit permettre en outre le développement d'activités de maraîchage, des cultures bio, des nouvelles cultures se basant sur les technologies les plus récentes qui participent par ailleurs à la protection des ressources et de la qualité de l'eau.

Un autre objectif est de maintenir les activités agricoles y compris la polyculture dont l'avenir doit être assuré par des dispositions préservant un bon fonctionnement des exploitations agricoles et assurant une base privilégiée pour le développement d'une agriculture biologique.

La maîtrise de l'étalement urbain inscrite dans le SCoT (optimisation des surfaces déjà ouvertes à la construction, valorisation des « dents creuses » du bâti, densification...) participe à la préservation des espaces agricoles et à l'accès aux surfaces exploitées.

Par ailleurs, la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau (captages) ne pourra se faire sans le monde agricole.

5 - Faire de la géothermie un axe fort de développement

La géothermie en eau profonde constitue un atout pour le développement économique du territoire : le circuit d'alimentation en eau chaude (90°) prévu pour l'industrie agro-alimentaire peut desservir des entreprises de maraîchage, serristes ou servir au chauffage urbain

Le projet intègre l'importance de l'industrie agro-alimentaire comme vecteur de développement de l'énergie géothermique et soutient le développement d'une économie maraîchère tirant partie de cette énergie géothermique. Cette spécificité du territoire est surtout à développer dans le secteur Ouest de la Bande Rhénane Nord.

6 - Poursuivre une exploitation raisonnée des ressources du sous-sol (gravières, carrières)

Le SCoT de la Bande Rhénane Nord affiche trois grands objectifs sur cette thématique :

- poursuivre une exploitation raisonnée des ressources du sous-sol (permettre l'extension de sites d'exploitation) ;
- anticiper la reconversion des sites en fin d'exploitation ;
- s'associer au mode de concertation locale mis en place dans le cadre de l'actualisation du Schéma départemental des carrières, et contribuer à la définition des secteurs exploitables et au devenir des secteurs en fin d'exploitation.

3.5 – ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAR UNE OFFRE DE SERVICES PLUS EFFICIENTE

Le développement économique programmé doit bénéficier de mesures d'accompagnement.

Le SCoT intègre par conséquent des objectifs en matière de renforcement de l'offre de services à l'ensemble des acteurs économiques (entreprises, salariés).

Il est entendu que le territoire nécessite la mise en place de formations ou de structures de formation des jeunes en relation avec le développement économique du territoire (lycée, autres formations en relation avec les projets économiques).

1 – Développer de nouveaux services aux entreprises

Il s'agit de renforcer le niveau de services aux entreprises, éléments d'attractivité pour l'accueil de nouvelles entreprises (restauration, conseils et ingénierie, location de matériel...), en particulier dans les trois polarités économiques majeures et leurs secteurs environnants.

En effet, le diagnostic a mis en évidence des manques ou des insuffisances qui nuisent à l'attractivité des zones d'activités, notamment en matière d'offre de services internes.

2 – Diversifier les capacités d'accueil d'entreprises

L'implantation d'un hôtel d'entreprise et/ou d'une pépinière d'entreprises est un objectif à prendre en compte dans les polarités économiques majeures, les zones d'activités intermédiaires ou les friches.

Il s'agit là d'aider au développement de petites entreprises en les groupant en pool afin de générer un dynamisme et des complémentarités. Cet objectif vise les services ou les techniques généralement externalisés par les industries.

3 – Conforter le réseau de transport d'information à haut débit

La couverture du territoire par le réseau haut débit étant encore incomplète, l'objectif est d'améliorer la transmission de données au moyen de réseaux de télécommunication à haut débit couvrant le territoire du SCoT. Cette offre devient également un des critères déterminants dans le choix des investisseurs.

L'objectif du SCoT est de tendre vers une généralisation et une homogénéisation de l'offre en Très Haut Débit (THD) dans les zones d'activités sur l'ensemble du territoire en prenant en compte le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) adopté le 30 mars 2012.

4 – Adapter les formations

En termes de grands équipements structurants, le SCoT intègre l'objectif d'accueillir un lycée professionnel dans la Bande Rhénane Nord.

Il s'agit également de prévoir l'accueil de nouvelles structures de formation pour préparer les générations futures aux nouveaux types d'activités qui pourraient être proposés.

Le territoire nécessite la mise en place de formations ou de structures de formation des jeunes en relation avec le développement économique programmé.

Le développement économique de la Bande Rhénane Nord doit s'appuyer sur le bilinguisme, la formation supérieure et l'innovation :

- pour répondre aux besoins des entreprises locales mais aussi de proximité (marché allemand) ;
- pour favoriser les créations d'entreprises en lien avec des activités innovantes notamment (géothermie) ;
- et pour favoriser l'emploi local des habitants, et notamment des jeunes.

5 – S'inscrire dans une démarche de qualité

Afin de permettre le renforcement de l'attractivité des zones, les élus de la Bande Rhénane Nord seront vigilants sur l'intégration dans leur conception des principes de qualité et d'optimisation du foncier et d'une démarche de qualité de l'accueil des entreprises (s'appuyer sur la Charte de Développement Durable des Zones d'Activité préconisée par le Conseil Général du Bas-Rhin, l'Agence de Développement Economique du Bas-Rhin (ADIRA) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin, et sur le *Guide méthodologique d'aménagement durable des zones d'activités* établi par le Conseil Général du Bas-Rhin).

3.6 – CONFORTER ET ORGANISER L’OFFRE COMMERCIALE SUR LE TERRITOIRE DU SCOT

Le territoire de la Bande Rhénane Nord dispose d’une offre commerciale insuffisamment structurée et doit faire face à une concurrence allemande. Le déficit commercial en progression conduit à une forte évasion vers les pôles d’envergure des territoires limitrophes. Afin de développer une offre équilibrée sur le territoire de la Bande Rhénane Nord et de diminuer la multiplicité des déplacements liés aux achats, le PADD définit cinq objectifs relatifs au commerce.

Les objectifs sont de :

- positionner le territoire sur une logique de complémentarité commerciale structurée avec les offres existantes et de limiter les déplacements ;
- renforcer et développer l’offre commerciale prioritairement dans les pôles urbains pour favoriser un ancrage local en tenant compte des principes de développement durable et de l’armature urbaine du SCoT ;
- limiter la multiplication et la dispersion des sites commerciaux et favoriser les complémentarités entre localisations ;
- valoriser le site commercial de Roppenheim (spécificité du territoire) comme une vitrine transfrontalière et touristique ;
- améliorer la qualité environnementale et paysagère des pôles commerciaux.

1 - Positionner le territoire sur une logique de complémentarité commerciale structurée avec les offres existantes

Le territoire de la Bande Rhénane Nord accueille une offre commerciale répondant essentiellement à des besoins courants (achats quotidiens et hebdomadaires), et plus ponctuellement à quelques besoins plus occasionnels (bricolage, jardinage). Si la rétention des dépenses est relativement bonne sur des besoins réguliers, elle est beaucoup moins satisfaisante sur des besoins occasionnels et exceptionnels (80 % d’évasion). La proximité de pôles commerciaux majeurs et la faiblesse relative de l’offre commerciale de la Bande Rhénane Nord sur des besoins occasionnels et exceptionnels expliquent la forte évasion commerciale en direction des territoires limitrophes.

L’ambition du territoire en termes de développement commercial se traduit par :

- le confortement de l’offre commerciale répondant à des besoins réguliers, afin de répondre aux nouveaux besoins de consommation générés par la croissance démographique et de rapprocher autant que possible les consommations sur ces achats générant des déplacements très fréquents ;
- le développement et la diversification de l’offre commerciale du territoire dans la réponse aux besoins occasionnels, afin de satisfaire davantage de besoins de consommation sur le territoire et d’éviter les déplacements lointains vers les pôles extérieurs.

Cette diversification de l’offre répond à un objectif de limitation des déplacements lointains vers les pôles extérieurs. Cependant, dans un souci de complémentarité avec les territoires voisins (notamment Strasbourg et Haguenau côté français), **les nouveaux développements seront ciblés sur des achats occasionnels**. La réponse aux besoins exceptionnels des habitants du territoire continuera à s’effectuer majoritairement sur les territoires limitrophes, les possibilités de structuration d’une offre attractive sur cette typologie de besoins étant fortement limitées dans la Bande Rhénane Nord. L’enjeu de réduction des déplacements est par ailleurs modéré sur ces achats effectués moins d’une fois par an.

2 - Renforcer et développer l'offre commerciale prioritairement dans les pôles urbains pour favoriser un ancrage local en tenant compte des principes de développement durable dans leur aménagement

Cet objectif définit l'évolution de l'armature commerciale de la Bande Rhénane Nord et s'appuie sur une recherche de desserte optimale des populations sur les différentes catégories de besoins, dans un objectif de rapprochement des consommations et de limitation des déplacements.

De manière plus précise, il s'agit de :

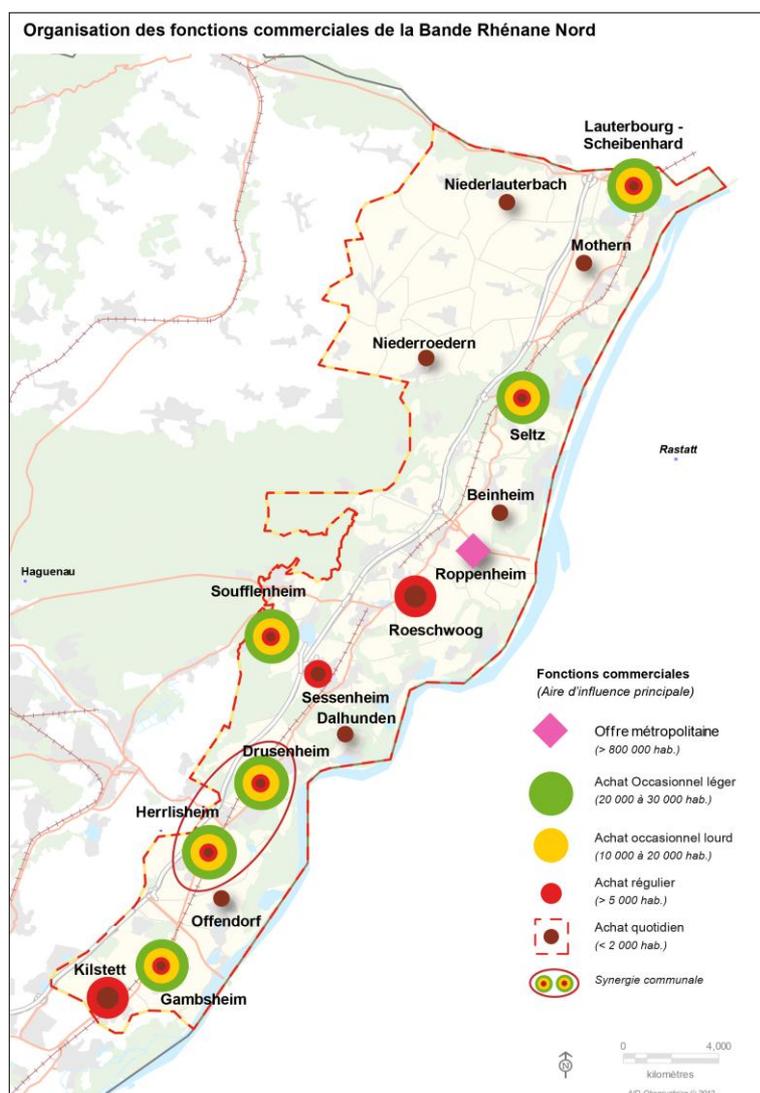
- **maintenir et renforcer le maillage en commerces de proximité** (commerces inférieurs à 400 m² de surface de plancher) **sur l'ensemble du territoire**, dans les villages et les pôles urbains, afin de permettre à la population de la Bande Rhénane Nord de bénéficier d'une desserte la plus fine possible sur des besoins de première nécessité (achats quotidiens). Il s'agira pour cela de favoriser, dans les pôles de proximité et plus largement dans les villages, le maintien d'une offre commerciale et de services, mais également de préserver l'offre commerciale de proximité située dans les centralités urbaines et au cœur des enveloppes urbaines, au plus près des densités d'habitations ;

- **renforcer la desserte commerciale sur les achats réguliers** : il s'agit de permettre le renforcement de l'offre commerciale répondant à des besoins hebdomadaires, pour répondre à la croissance démographique d'une part, et pour retenir davantage les consommations dans les secteurs les moins équipés (notamment les secteurs de Roeschwoog et Herrlisheim-Drusenheim). L'enjeu de rapprochement des consommations est également particulièrement fort sur cette typologie d'achat. En cohérence avec les objectifs d'accueil de population, ce renforcement s'appuiera sur les pôles urbains du SCoT et notamment les pôles principaux. Certains pôles complémentaires (tels que définis dans l'armature urbaine), dont le poids de population est relativement important, pourront également être amenés à accueillir ce renforcement, afin de compléter le maillage (Kilstett notamment) ;

- **s'appuyer sur les polarités principales les plus structurées en matière d'offre commerciale pour diversifier l'offre sur les besoins occasionnels** :

• les polarités identifiées comme majeures en termes de fonction commerciale (Lauterbourg-Scheibenhart, Soufflenheim, Seltz et Gambenheim) sont amenées à accueillir prioritairement la diversification de l'offre sur les achats occasionnels à travers le confortement des pôles commerciaux existants (pôles centraux et pôles de périphérie) ;

• les communes de Herrlisheim-Drusenheim représentent plus de 10 000 habitants et disposent d'un équipement commercial relativement limité par rapport à ce poids de population. Le renforcement de l'offre commerciale sur les achats occasionnels pourra également s'appuyer sur la structuration d'une offre sur cette polarité urbaine dans une logique de rapprochement des consommations et de réduction des déplacements.



3 - Limiter la multiplication et la dispersion des sites commerciaux, et favoriser la complémentarité entre localisations

Dans une logique d'économie d'espace et pour répondre à la problématique de dispersion de l'offre commerciale, les élus du SCoT de la Bande Rhénane Nord souhaitent affirmer la volonté de structurer un développement commercial. Cet objectif se décline à travers deux volets :

- favoriser la lisibilité de l'offre commerciale, la limitation des déplacements motorisés et de la consommation foncière liée au commerce en donnant une priorité au confortement des localisations existantes. Le SCoT définit des localisations préférentielles pour le développement du commerce d'envergure dans le respect de ce principe (centralités urbaines structurées, enveloppes urbaines marchandes et Zones d'Aménagement Commercial - ZACOM). Le SCoT encourage également les documents d'urbanisme locaux à mettre en œuvre des dispositions visant à inciter d'une part à l'affirmation des centralités marchandes existantes des polarités complémentaires et des villages, et d'autre part à la polarisation de l'offre (notamment l'offre de proximité) dans les enveloppes urbaines ;

- affirmer la préservation de l'offre commerciale de centre-ville comme une priorité forte. Il s'agit pour cela d'identifier les centralités urbaines structurées comme des lieux privilégiés pour l'implantation des commerces, et notamment de certaines formes de commerces. Cette offre commerciale située au cœur des enveloppes urbaines constitue un véritable service à la population, au plus près des lieux de résidence, et contribue fortement à l'animation urbaine des cœurs de villes et de villages. Elle permet par ailleurs d'apporter à la population une certaine diversité commerciale et de garantir un équilibre entre grande distribution et commerces de proximité. Afin d'atteindre cet objectif, il s'agira à travers les orientations de favoriser des complémentarités entre offre de centralité et offre de périphérie.

4 - Valoriser le site commercial de Roppenheim (spécificité du territoire) comme une vitrine transfrontalière

Le site de Roppenheim accueille un équipement commercial d'envergure métropolitaine, dont la zone d'influence dépasse largement les limites du territoire, et englobe notamment les agglomérations de Strasbourg et Karlsruhe. Afin de valoriser véritablement ce site comme une vitrine transfrontalière, les élus se sont positionnés pour affirmer sa vocation. Parallèlement au confortement de l'offre commerciale s'appuyant sur les pôles urbains du territoire, il s'agit, sur le site de Roppenheim, de conforter sa vocation métropolitaine, et de lui permettre d'accueillir des développements de fort rayonnement (zone d'attraction métropolitaine, > 800 000 habitants), qu'ils soient commerciaux (concepts spécifiques) ou non commerciaux (équipements, activités touristiques ou de loisirs...).

5 – Améliorer la qualité environnementale et paysagère des pôles commerciaux

Les zones commerciales de la Bande Rhénane Nord sont globalement assez peu qualitatives d'un point de vue architectural et paysager : équipements vieillissants, organisation spatiale peu optimisée, peu d'effort de végétalisation tant sur les parties privées que publiques.

Il s'agit de favoriser à travers cet objectif le développement de procédés ou dispositifs spécifiques permettant de limiter l'impact environnemental et paysager des équipements commerciaux (gestion de la ressource en eau, imperméabilisation des sols, gestion des déchets, végétalisation, qualité architecturale...).

Le traitement architectural et paysager des équipements commerciaux constitue un levier pour améliorer l'attractivité des commerces. Au-delà de l'objectif général d'amélioration qualitative des commerces dans la Bande Rhénane Nord, des enjeux paysagers apparaissent comme particulièrement forts sur certains sites :

- le site de Roppenheim : ce site constitue une véritable vitrine commerciale du territoire. Sa valorisation, affirmée dans l'objectif précédent, doit aussi se traduire par un traitement architectural et paysager particulièrement qualitatif (le village de marques est relativement bien intégré de ce point de vue). Les élus ont souhaité affirmer l'importance pour les nouveaux développements de s'inscrire dans un niveau de qualité architecturale et paysagère comparable;

- les sites « Porte de France » : les équipements commerciaux situés à proximité des passages sur le Rhin ou des communes transfrontalières, notamment Scheibenhard, Seltz et Gambenheim, sont des sites pouvant être attractifs vis-à-vis d'une clientèle allemande du fait de la proximité des passages sur le Rhin ou d'un passage transfrontalier (Scheibenhard). Les élus ont souhaité affirmer un objectif de valorisation de ces sites à travers une architecture et une insertion paysagère plus soignées dans le cadre des nouveaux développements.

4 – REpondre AUX BESOINS EN LOGEMENTS LIES AUX PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES ET AU RENFORCEMENT DE L'EMPLOI

4.1 – UN OBJECTIF QUANTIFIE DE CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOGEMENTS

L'activité de construction de nouveaux logements dans la Bande Rhénane Nord s'est poursuivie sur un rythme moyen de 401 logements par an entre 2000 et 2009.

La programmation de nouveaux logements inscrite dans le SCoT tient compte :

- de l'offre actuelle et future en transports collectifs ;
- des centralités à renforcer localement.

Le SCoT repose sur une accentuation du rythme de production de logements en lien avec le renforcement de l'attractivité économique programmée : 450 logements par an en moyenne. Cette programmation répond à différents besoins :

- le « desserrement » des ménages⁴ (estimé à 147 logements par an en moyenne) ;
- le renouvellement du parc⁵ (estimé à 68 logements par an en moyenne) ;
- l'accueil de populations nouvelles (estimé à 235 logements par an en moyenne).

Cet objectif de création de nouveaux logements est doublé d'une volonté de mieux maîtriser les extensions urbaines futures : tendre vers des formes urbaines adaptées, les pôles urbains pouvant accueillir des opérations denses.

4.2 – UNE ACCENTUATION DE LA PROGRAMMATION DE LOGEMENTS SUR LES POLES URBAINS

L'accueil de populations nouvelles devra être accompagné d'une mise à niveau de l'offre en équipements et services (accueil de la petite enfance, hébergement des personnes âgées, développement de commerces et de services médico-sociaux...)

Les pôles urbains accueilleront de manière privilégiée des services spécialisés, renforçant ainsi l'attractivité de ces polarités et bénéficiant au bassin de vie.

Le développement des capacités d'accueil de nouvelles populations dans les cinq pôles urbains doit également être accompagné d'un effort réel sur la façon de produire des logements (typologie, densité, forme). Cet effort est accentué sur les 5 pôles principaux.

4.3 – REpondre AUX BESOINS DIVERSIFIES EN LOGEMENTS EN LIEN AVEC L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ET DANS UN OBJECTIF D'EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Le constat établi dans la Bande Rhénane Nord est celui d'un habitat relativement récent mais peu diversifié :

- une très large majorité de constructions individuelles ;
- un parc monotypé de logements qui ne permet pas de répondre efficacement aux besoins des jeunes ménages qui recherchent principalement des petits logements voire du logement en location ;
- un parc de logements locatifs aidés insuffisant (14 logements aidés pour 1 000 habitants en 2006 contre 53 logements aidés pour 1 000 habitants dans le Bas-Rhin).

⁴ Il s'agit de la baisse de la taille moyenne des ménages qui devrait se poursuivre selon l'INSEE.

Taille moyenne des ménages sur le SCoT : 3,75 en 1968 ; 3,56 en 1975 ; 3,25 en 1982 ; 2,95 en 1990 ; 2,70 en 1999 ; 2,50 en 2008. Ce « desserrement » des ménages s'explique par le vieillissement de la population et la tendance à la décohabitation des ménages.

⁵ Estimation basée sur la prise en compte du ratio moyen de 0,3 % par an du parc total de logements (moyenne nationale = 0,5 % par an du parc total). Le ratio retenu est inférieur à la moyenne nationale compte tenu de la faible part des logements anciens. Calcul : 22 523 logements (INSEE 2008) x 0,3 % par an = 68 logements par an.

Le diagnostic du SCoT a montré la nécessité de développer une offre locative pour accueillir des populations jeunes. L'objectif est de poursuivre le renforcement de l'offre de logements en intégrant dans les futurs programmes une diversification dans le mode de financement des logements (renforcer l'offre en logements locatifs sociaux répondant à la demande) et dans leur typologie.

La diversification de l'offre nouvelle de logements permettra de réduire les déséquilibres actuels dans la répartition de l'offre et de répondre au mieux à l'ensemble des demandes. En effet, l'évolution de la population actuelle (vieillesse) et la perspective d'accueillir un plus grand nombre d'habitants (jeunes ménages, nouveaux actifs) induisent des demandes variées en termes d'habitat.

Cet effort sur la diversification de l'offre de logements concerne toutes les communes, même s'il doit être accentué sur les cinq pôles urbains (pôles principaux, pôles complémentaires).

1 – Diversifier la typologie des logements

La diversification dans la production de nouveaux logements passe par des actions en direction de la typologie des formes bâties. L'objectif du SCoT porte sur un élargissement de l'éventail de logements :

- pour ne pas se contenter de la seule maison individuelle ;
- pour répondre aux différents besoins de la population.

Le SCoT incite à diversifier la typologie des logements en développant davantage de collectifs⁶ et de formes intermédiaires d'habitat pour mieux concilier la réponse aux besoins et l'optimisation de l'occupation foncière.

Le développement de formes intermédiaires d'habitat telles que des logements individuels groupés⁷ sur petite parcelle ou des formes d'habitat individuel dense – maisons en bande... – répond aux objectifs d'économie du foncier, de maîtrise de l'étalement urbain et d'optimisation de l'offre de transports collectifs.

Le SCoT intègre des objectifs en termes de diversification de l'offre de nouvelles constructions de logements pour les secteurs d'aménagement supérieurs à un hectare (en une ou plusieurs tranches opérationnelles), en densification du tissu urbain existant ou en extension de l'urbanisation.

2 – Renforcer la mixité sociale dans l'offre

La diversification dans la création de nouveaux logements passe également par des actions en direction du logement locatif aidé.

Le SCoT intègre des objectifs de développement de l'offre en logements locatifs aidés sur l'ensemble du territoire, en tenant compte des possibilités de chacune des communes à développer ce type de logement (participation de toutes les communes à l'effort sur le renforcement de cette offre de logements).

La réhabilitation du parc de logements (par conventionnement des logements réhabilités) participe au développement de ce type de logement.

⁶ Logements collectifs : il s'agit d'un immeuble qui comprend au moins deux logements et une entrée commune.

⁷ Logements individuels groupés denses : il s'agit de logements implantés sur de petites parcelles de l'ordre de 300 à 400 m² maximum, en mitoyenneté (maison en bande) ou non.

AXE III – ENCADRER LE DEVELOPPEMENT DE LA BANDE RHENANE NORD



 Répondre aux besoins en habitat et en activités par une offre moins consommatrice de foncier



 Prendre en compte les nouvelles exigences environnementales



AXE III – ENCADRER LE DEVELOPPEMENT DE LA BANDE RHENANE NORD

Cette partie du PADD développe les objectifs d'une consommation économe en foncier pour l'habitat (logements, équipements) et pour les activités économiques, et les objectifs d'intégration des principes du Développement Durable.

1 – REpondre aux besoins en habitat et en activités par une offre moins consommatrice de foncier

Le SCoT repose sur un développement qui s'appuie sur les potentialités du territoire et compose avec ses contraintes. La Bande Rhénane Nord dispose d'un cadre physique d'une grande richesse environnementale qu'il convient de valoriser au mieux.

Aussi, les réflexions sur les perspectives de développement de l'habitat et des activités économiques au cours des 20 prochaines années combinent la nécessité de préservation et de valorisation avec un développement ambitieux et cohérent à l'échelle de la Bande Rhénane Nord.

Deux axes majeurs du projet, à savoir une volonté d'économiser l'espace et de maintenir un cadre de vie attractif, sont illustrés par les enjeux suivants :

- favoriser le renouvellement urbain (c'est-à-dire la restructuration de secteurs anciennement urbanisés) pour accueillir des logements, des équipements, des activités économiques avec les secteurs de friches comme sites prioritaires, mais également les « dents creuses » dans le tissu urbain existant (de l'ordre de 52 % des nouveaux logements sont programmés dans le tissu urbain existant) ;
- réhabiliter le parc de logements ;
- changer la manière de produire du logement pour être plus économe en foncier : rechercher une plus grande densification dans les nouvelles opérations d'aménagement ;
- optimiser l'occupation des zones d'activités existantes ;
- donner plus d'urbanité aux secteurs bien desservis par les transports collectifs, ou qui peuvent être desservis par eux.

1.1 – POURSUIVRE UNE POLITIQUE DE RENOUVELLEMENT URBAIN (A VOCATION HABITAT, ECONOMIE OU MIXTE)

L'objectif du SCoT est de mieux identifier les potentialités de renouvellement urbain sur le territoire afin d'économiser l'espace. En économisant l'espace, le renouvellement urbain :

- s'applique à des terrains particulièrement bien situés dans les parties actuellement urbanisées, gage d'insertion du projet ;
- permet la transformation en douceur de certaines communes (pôles urbains principaux et complémentaires) vers plus d'urbanité ;
- peut accueillir des opérations d'habitat, de développement économique, ou des opérations mixtes.

Les friches urbaines⁸ dans la Bande Rhénane Nord représentent un potentiel global de 142 hectares :

- secteur de Drusenheim-Herrlisheim : 122 hectares ;
- Sessenheim : 10 hectares ;
- Scheibehard : 10 hectares.

Une priorité est donnée dans le SCoT au réinvestissement de ces friches au cours des prochaines années.

Il s'agira de définir une nouvelle vocation pour ces friches (activités, habitat ou mixte) en fonction de leur localisation. Ainsi, ces secteurs actuellement délaissés participeront principalement au renforcement des capacités d'accueil pour le développement économique et la création d'emplois localement.

⁸ Fiches urbaines : il s'agit d'anciens bâtiments commerciaux, urbains, industriels ... dont l'usage est abandonné depuis au moins deux ans.

L'aménagement de la friche de Drusenheim-Herrlisheim est positionné en grande partie sur le long terme compte tenu de la nécessité d'engager des études préalables sur ce site à partir du moment où les conditions de faisabilité de l'opération seront réunies (maîtrise foncière, financement...).

1.2 – RECHERCHER UNE PLUS GRANDE DENSITE DANS LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT (A VOCATION HABITAT, ECONOMIE OU MIXTE)

La recherche d'une plus grande densification de l'habitat est un objectif fort du SCoT. Cet objectif ne peut cependant s'appliquer uniformément sur le territoire. Il doit être renforcé sur les pôles urbains et les secteurs bien desservis par les transports collectifs (notamment les secteurs à proximité des gares). Les villages sont également concernés par la recherche d'une plus grande densité dans les opérations d'aménagement.

Cette recherche d'une plus grande densité doit également concerner les opérations d'aménagement en zones d'activités économiques.

1.3 – CONSOLIDER LA POLITIQUE FONCIERE POUR UNE MEILLEURE MAITRISE DE L'OUVERTURE A L'URBANISATION (A VOCATION HABITAT, ECONOMIE OU MIXTE)

L'objectif pour le territoire du SCoT est de poursuivre une politique foncière active et de mobiliser les outils fonciers à leur disposition (par exemple, l'Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin) pour se prémunir face à une tendance à la raréfaction du foncier, et en conséquence à sa cherté : avoir une plus grande maîtrise dans la programmation des futurs aménagements (logements, équipements, activités), notamment au niveau des charges foncières.

2 – PRENDRE EN COMPTE LES NOUVELLES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

Le SCoT met l'accent sur la nécessité de poursuivre une bonne gestion des ressources naturelles de la Bande Rhénane Nord et sur la valorisation de ses paysages facteurs d'identité territoriale sur un territoire dont le niveau de protection est déjà important.

Cette préservation du capital environnemental conduit à définir des objectifs pour s'assurer de cette préservation (notamment dans le cadre de la trame verte et bleue sur les continuités écologiques à préserver ou à restaurer).

Le SCoT prend notamment en compte l'évolution des travaux sur la connaissance de certains risques qui peuvent impacter fortement le développement du territoire (par exemple, le risque d'inondation lorsqu'un PPRi est approuvé, le risque technologique lorsqu'un PPRt est approuvé).

2.1 – GARANTIR LE BON FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE DE LA BANDE RHENANE NORD EN COHERENCE AVEC LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE LA TRAME URBAINE

La Bande Rhénane Nord présente une diversité de milieux naturels dont la valeur est reconnue à travers des mesures de préservation ou d'inventaire : zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, espaces naturels sensibles, réserves biologiques, sites Natura 2000...

A travers une volonté de maintien et d'amélioration du fonctionnement écologique du territoire du SCoT, le PADD affiche un objectif de préservation des espaces naturels remarquables complété par le maintien et le renforcement du réseau de continuités écologiques les intégrant.

Cette volonté vise à assurer la pérennité et le développement des échanges d'espèces entre les principaux noyaux d'habitats naturels au sein du territoire en prolongement et continuité des trames vertes et bleues des espaces voisins. Un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est en cours d'élaboration (achèvement de la procédure courant 2013).

1 – Préserver les noyaux de biodiversité

En complément des mesures de préservation des milieux naturels remarquables, le SCoT affirme la nécessité de protection des grands écosystèmes.

L'ensemble de la politique à mener à l'échelle du SCoT de la Bande Rhénane Nord a pour objectifs :

- de préserver les milieux rhénans (forêts alluviales...);
- de maintenir les noyaux écologiques majeurs, notamment les secteurs boisés présents sur les franges Ouest du territoire et appartenant au massif de la forêt de Haguenau, les secteurs boisés présents sur les franges Nord-Ouest du territoire et appartenant au massif boisé du Bienwald (Bruchwald).

2 – Garantir les bonnes jonctions et connexions (corridors)

Par ailleurs, tenant compte que le maintien de la valeur écologique des espaces précités dépend de l'équilibre des ressources génétiques des espèces et ainsi des possibilités d'échanges de populations, l'ensemble de la politique à mener sur les espaces naturels à l'échelle du SCoT a pour objectif de garantir les connexions entre les noyaux (cordons boisés et hydrauliques) qui relient ces espaces. Le SRCE sera pris en compte.

Le SCoT identifie comme action prioritaire devant bénéficier, en priorité d'intervention, aux corridors d'importance régionale Est-Ouest, l'obstacle majeur représenté par l'autoroute A4 ; cela nécessite un traitement approprié à cette infrastructure (création de plusieurs aménagements de type éco-ponts).

Les corridors seront valorisés en y développant des activités compatibles avec leur équilibre écologique et leur régime juridique.

Le fonctionnement écologique du territoire s'appuie sur un réseau de corridors hiérarchisés :

- les corridors écologiques majeurs relatifs à des enjeux supraSCoT. Leur vocation est de relier les grands réservoirs de biodiversité d'échelle régionale cités ci-dessus ;

- les corridors écologiques secondaires relatifs à des enjeux à l'échelle du SCoT de la Bande Rhénane Nord. Leur vocation relève tantôt pour l'essentiel d'un continuum de milieux boisés, tantôt d'un continuum aquatique soit à préserver, soit à conforter.

3 - Préserver les espaces agricoles constitutifs d'une matrice perméable aux déplacements des espèces

Si des secteurs de la Bande Rhénane Nord sont fortement marqués par la présence d'espaces urbanisés (partie Sud) ou d'infrastructures de transports (routes, voies ferrées en partie centrale sur un axe Nord/Sud), une grande part du territoire de la Bande Rhénane Nord présente un caractère rural dominé par les espaces agricoles, naturels ou boisés.

Cette matrice agro-naturelle offre des fonctions paysagères, écologiques, touristiques et économiques qui assurent la qualité et l'attractivité du territoire.

L'équilibre et la cohérence de ces fonctions doivent être maintenus par la mise en œuvre du SCoT. Aussi, il s'agit de :

- maintenir un équilibre entre le développement des espaces artificialisés (urbanisation, infrastructures de transports, équipements) et la préservation des espaces agricoles et naturels ;
- soutenir des systèmes de productions agricoles et sylvicoles respectueux du caractère patrimonial de ces espaces ;
- conserver les continuités d'espaces agricoles et naturels constitutives d'une trame de liaisons écologiques et paysagères sur le territoire.

2.2 – VALORISER LES ELEMENTS STRUCTURANTS DE L'IDENTITE PAYSAGERE DE LA BANDE RHENANE NORD

Les paysages de la Bande Rhénane Nord sont caractérisés par un relief faible, un réseau hydrographique très présent, une occupation du sol contrastée entre milieux boisés fermés, milieux semi-ouverts et milieux ouverts, et des espaces urbanisés présents sur l'ensemble du territoire.

Si le maintien de ces équilibres et la préservation des grands éléments structurants du paysage de la Bande Rhénane Nord à l'échelle du territoire du SCoT constituent des objectifs généraux, les composantes paysagères laissent émerger une diversité des motifs paysagers en quatre grands ensembles cohérents qui appellent chacun des objectifs de préservation différenciés.

1 - Défendre les qualités paysagères de la Bande Rhénane Nord

Le projet paysager s'articule autour de l'objectif général de préservation des équilibres territoriaux qui fondent son identité paysagère et notamment les rapports entre pleins et vides (espaces de respiration entre les villages en chapelet le long de la RD468, entre les espaces boisés et les espaces cultivés de la forêt rhénane et des massifs de l'Est). Pour ce faire, le SCoT intègre les objectifs suivants :

- assurer le maintien des massifs boisés structurants et la lisibilité des lisières boisées dans les paysages ouverts. Les massifs forestiers qui bordent le territoire dans ses limites Ouest (forêt de Haguenau), Nord (massif transfrontalier du Bienwald) et Est (forêt rhénane) constituent le panorama de fond des grands paysages de la Bande Rhénane Nord ;
- maîtriser l'étalement urbain. Le maintien des espaces urbanisés constitue un objectif majeur du projet qui se concrétise notamment par une utilisation rationnelle de la ressource « espace » au bénéfice des espaces urbanisés. Cet objectif rejoint également la volonté de préservation de la structure des grands paysages en respectant les rapports entre espaces artificialisés et agro-naturels ;
- protéger les espaces ouverts de respiration. Les clairières forestières, les ruptures d'urbanisation et les espaces tampons entre espaces urbanisés et espaces boisés constituent des secteurs paysagers stratégiques à conserver.

2 - Préserver la diversité des paysages (les entités paysagères)

Au-delà d'objectifs généraux, la volonté de préservation de la diversité des paysages du territoire amène le projet à distinguer des objectifs sectorisés (les 4 grandes entités paysagères) concernant les spécificités ciblées des motifs paysagers du territoire.

1 - Maintenir les paysages mixtes de la Plaine du Ried :

- valoriser le patrimoine visible en traversée de bourgs ;
- conserver des coupures d'urbanisation entre les bourgs ;
- assurer l'intégration des franges bâties et la protection des espaces naturels périurbains ;
- maintenir les ripisylves des cours d'eau.

La recherche d'une préservation de cette spécificité paysagère rejoint également les objectifs de protection de la trame verte et bleue du territoire dont la finalité est davantage écologique.

2 - Assurer la pérennité de la qualité paysagère du milieu rhénan.

Les paysages rhénans trouvent leur singularité dans la proximité étroite entre zones humides et espaces boisés. Ce paysage sensible est fortement impacté par les activités économiques d'exploitation de la ressource sol (gravières) qui s'y sont développées et qui ont fortement modifié les perceptions paysagères.

Un enjeu d'intégration paysagère est identifié sur ce secteur.

3 - Garantir la qualité et la lisibilité des paysages des villages des abords forestiers.

Si, dans la partie Ouest du territoire de la Bande Rhénane Nord, les objectifs de préservation des paysages reposent sur la préservation des espaces boisés et des espaces ouverts de respiration, la spécificité et la sensibilité de ce secteur reposent également sur sa forte covisibilité avec l'A35.

Un enjeu de « vitrine paysagère » du territoire est ainsi identifié sur ce secteur et met en avant la nécessité de gestion de l'urbanisation aux abords de l'infrastructure.

4 - Valoriser les perspectives offertes par les paysages ouverts des collines de l'Outre-Forêt.

Les paysages des collines de l'Outre-Forêt sont caractérisés par un relief couvert de cultures ouvertes et laissant apparaître des villages installés dans les pentes.

Dans ces paysages offrant de larges perspectives, les espaces bâtis jouent un rôle majeur de structuration des paysages.

Dans ce secteur, la prise en compte des silhouettes de villages constitue un objectif important pour le SCoT.

3 – Cadre les futurs développements de l'urbanisation

L'objectif est de renforcer les capacités d'accueil (habitat, développement économique) dans le respect des qualités paysagères et environnementales du territoire, en fixant des limites strictes à l'urbanisation.

Cet objectif est matérialisé dans le DOO par la localisation des principales coupures d'urbanisation à préserver dans un souci :

- d'éviter de nouvelles conurbations ;
- de préserver les paysages ;
- de préserver des corridors écologiques ;
- de préserver les champs d'expansion des crues pour ne pas créer de vulnérabilité supplémentaire ou nouvelle face au risque d'inondation ;
- de maintenir de bonnes conditions pour l'activité agricole ;
- de préserver les futurs résidents de nuisances potentielles (bruit, etc.).

Il s'agit d'assurer des possibilités d'extension maîtrisées.

2.3 – ASSURER LA PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU DU TERRITOIRE

Le territoire de la Bande Rhénane Nord est intimement lié aux milieux hydrographiques.

Ressource naturelle essentielle, l'eau est abondante en Alsace et notamment dans la Bande Rhénane Nord. Mais elle est soumise à d'importantes pressions altérant ses caractéristiques qualitatives.

Aussi, le SCoT de la Bande Rhénane Nord inscrit la recherche d'un équilibre entre développement et respect des milieux hydrographiques comme un objectif majeur. La recherche de cet équilibre s'appuie ainsi sur les principes de protection de la ressource en eau et de qualification du risque d'inondation sur le territoire du SCoT.

La protection de la ressource en eau s'appuie sur les deux objectifs suivants :

1 – Assurer la qualité de la ressource souterraine

La gestion durable de la ressource garantit un accès à une eau de qualité pour les populations présentes et futures. Elle implique une protection forte des ressources souterraines tant en quantité qu'en qualité. Ainsi, la stratégie de développement du territoire encourage les solutions assurant une économie de la consommation en eau et assure l'adéquation entre la capacité des ressources et des conditions d'approvisionnement et les besoins.

Dans une logique de prise en compte interterritoriale de la préservation de la ressource en eau et en tenant compte des pressions humaines qui affectent cette ressource, le territoire de la Bande Rhénane Nord affirme la volonté de mettre en œuvre les moyens permettant d'assurer la qualité de la ressource en eau.

Le SCoT considère que l'ensemble des points de captage réglementaires destinés à l'utilisation de l'eau pour l'homme constitue des secteurs de ressources naturelles à préserver. Aux abords de ces secteurs, il convient de mettre en place une politique de gestion et d'utilisation du sol permettant de parvenir à une amélioration de la qualité de l'eau.

2 – Contribuer à l'amélioration de la qualité des milieux alluviaux superficiels

L'atteinte des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de bon état écologique des cours d'eau est reprise dans le SCoT de la Bande Rhénane Nord.

Le réseau alluvial superficiel subit en particulier les pressions urbaines et industrielles. L'atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhin-Meuse (approuvé en novembre 2009) nécessite la mise en œuvre de mesures de préservation fortes vis-à-vis de l'ensemble des milieux aquatiques et humides. Pour cela, le SCoT encouragera toute action utile à l'atteinte de ces objectifs le plus en amont possible, par exemple en encourageant des pratiques agricoles ou piscicoles les plus respectueuses possibles de l'environnement et du respect de la qualité de l'eau. Le SCoT vise à assurer en outre l'adéquation entre le développement urbain et l'existence de systèmes de traitement des eaux usées efficaces.

La préservation du bon fonctionnement hydraulique et écologique des masses d'eau superficielles participe également à l'atteinte d'une bonne qualité physique, chimique et biologique des cours d'eau. Aussi, la préservation d'une trame bleue constituée de milieux aquatiques (cours d'eau) et humides vise à conforter le potentiel biologique et les fonctions épuratives naturelles du réseau hydrographique.

Le développement urbain et les aménagements associés doivent être en adéquation avec le maintien des écosystèmes aquatiques et les orientations du SDAGE : limiter les couvertures des cours d'eau par l'étalement urbain, le bétonnage des berges et des fonds de lit, le corsetage des rivières, le cloisonnement des rivières, etc.

2.4 – REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)

La réduction des gaz à effet de serre (GES) passe par différents objectifs du SCoT relatifs à l'évolution de la trame urbaine et à l'organisation des déplacements durables au sein du territoire.

1 – Faire évoluer la trame urbaine en vue de réduire les obligations de déplacements

Les objectifs suivants liés au développement de la Bande Rhénane Nord et aux modes de développement retenus, qui sont développés dans le PADD, participent à la réduction des émissions de GES :

- l'objectif de renforcement de la création d'emplois localement ;
- l'objectif de renforcement de l'offre en équipements et services sur les pôles urbains ;
- l'objectif de favoriser l'usage des transports collectifs au sein du territoire et vers ses pôles d'attractivité extérieurs ;
- l'objectif de renforcement des cheminements doux dans les communes : encourager l'aménagement de pistes cyclables sécurisées dans les centres bourgs et entre pôles (à proximité de secteurs urbanisés avec un pôle gare ou un secteur d'activité notamment) ;
- l'objectif qui vise à encourager la production d'énergie à partir de ressources renouvelables, mais de manière raisonnée et bien localisée : géothermie.

2 – Faciliter les déplacements « durables » au sein du territoire

Quatre objectifs du SCoT permettront de créer des conditions de déplacements « durables » :

- favoriser l'intermodalité entre les différents types de transports proposés sur le territoire (c'est-à-dire créer les conditions d'un changement aisé de mode de déplacement sur un même site) ;
- optimiser l'offre en transports collectifs, en favorisant la continuité entre les différents axes existants ou à développer (cf. axe I) ;
- mettre en place un maillage d'aires de covoiturage structurant en relation avec le Schéma Départemental des aires de covoiturage. Le SCoT préconise également une offre complémentaire pour répondre à un besoin identifié de certains villages ;
- tirer profit du Rhin : le SCoT a pour objectif de conforter la place du Rhin dans le fonctionnement des activités économiques (transport de matériaux et de marchandises).

2.5 – DEVELOPPER UN HABITAT PLUS « DURABLE » ET MIEUX INTEGRE DANS SON ENVIRONNEMENT

Le développement de l'offre en logements et en emplois est envisagé dans une logique intégrant un modèle d'urbanisation respectueux des ressources naturelles et paysagères du territoire. Il s'agit, dans ce sens de :

- Promouvoir un urbanisme minimisant son impact sur les ressources naturelles visant particulièrement :
 - . une économie des ressources énergétiques à travers une meilleure performance énergétique de l'urbanisation : formes urbaines regroupées, bâtiments limitant la déperdition de chaleur, développement des modes de production d'énergies renouvelables, etc. ;
 - . une économie et une gestion en amont de la ressource en eau : développement de techniques de maintien de l'eau en amont (noues, toitures végétalisées...), valorisation des eaux de pluie, perméabilité hydraulique des espaces publics et des voiries, etc. ;
 - . une préservation et une amélioration de la perméabilité écologique des espaces urbanisés : constitution de trames vertes urbaines à vocations écologique et paysagère, développement des espaces végétalisés dans les trames bâties, aménagement d'espaces publics paysagers, etc. ;
- Veiller au respect et au maintien des éléments structurants de l'identité paysagère locale. Le développement des espaces urbanisés, et prioritairement lorsqu'il est envisagé en extension des enveloppes bâties constituées, doit assurer la préservation :
 - . des massifs boisés structurants ;
 - . des lignes de crêtes (en partie Nord/Ouest) ;
 - . des espaces de respiration entre les noyaux bâtis.

Enfin, la mise en œuvre du SCoT doit permettre à la Bande Rhénane Nord de préserver et valoriser son patrimoine bâti remarquable ainsi que les motifs urbains et architecturaux sur lesquels s'appuie son identité, sans pour autant empêcher le développement d'un habitat moderne et contemporain bien intégré à son environnement.

2.6 – CONTENIR LES IMPACTS DU DEVELOPPEMENT SUR LES RESSOURCES NATURELLES

1 – Maîtriser la production de déchets

Cet objectif vise à limiter les impacts du développement sur l'environnement.

Hormis le Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux (CSDND) de Schaffhouse-près-Seltz/Wintzenbach, le territoire de la Bande Rhénane Nord est dépendant d'unités de traitement situées en dehors de son périmètre. Aussi, son action s'inscrit dans la poursuite des objectifs du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés, en se positionnant en faveur :

- d'une réduction de la production de déchets ;
- d'une valorisation des déchets.

Le projet de SCoT prend en compte l'arrêté préfectoral de 2006 relatif au stockage de déchets non dangereux à Wintzenbach qui permet une exploitation jusqu'en 2026.

Par ailleurs, il affirme la volonté d'assurer le traitement et la remise en état des décharges brutes encore existantes sur son territoire.

2 – Intégrer des objectifs de réduction de la consommation énergétique

Dans un esprit de solidarité internationale et d'intégration des objectifs et priorités affichés par le Plan Climat territorial de l'Alsace du Nord et dans le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) de l'Alsace approuvé en 2012), le territoire de la Bande Rhénane Nord s'inscrit dans un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation énergétique.

Cette ambition se décline dans l'ensemble de la stratégie de développement et d'aménagement du projet à travers :

- la rationalisation, la hiérarchisation, la recherche de qualité des zones d'activités ;
- la production de formes urbaines et d'un habitat économes en énergie (densification, mixité fonctionnelle, bâtiments à performance énergétique) ;
- la maîtrise des déplacements routiers et le développement d'alternatives : le SCoT met particulièrement l'accent sur le renforcement de la proximité habitat/emploi/équipements (proximité des zones d'habitat par rapport aux points d'accès aux transports collectifs, organisation des rabattements vers les points d'accès aux transports collectifs, maîtrise du réseau routier, développement des modes de déplacement doux) ;
- le renforcement des axes Est-Ouest permettant une meilleure cohésion interne des déplacements et un meilleur maillage au sein de la Bande Rhénane Nord ;
- le développement des énergies renouvelables (développement de la filière géothermique en Alsace du Nord) ;
- la préservation des espaces boisés assurant des fonctions de régulation climatique ;
- l'anticipation des risques accentués par le changement climatique et les évolutions du climat (vulnérabilité aux inondations, ruissellements et coulées de boues, pollution de l'air).

2.7 – PRESERVER LES HABITANTS ET LES ACTIVITES DES RISQUES ET DES NUISANCES

Le territoire de la Bande Rhénane Nord demeure sous forte pression de par sa situation géostratégique et une desserte de qualité (les trois « R ») qui favorisent l'implantation des industries et des infrastructures lourdes.

Les populations locales sont ainsi fortement exposées aux nuisances et risques liés à ces activités qui se combinent à ceux liés au site (risques naturels).

Dans ce contexte, le projet porte une attention particulière à la réduction des nuisances et risques auxquels sont exposées les populations locales.

Le développement durable de la Bande Rhénane Nord passe ainsi par la prise en compte de ces risques dans le développement de l'urbanisation et les démarches d'aménagement.

Le SCoT prescrit donc la prise en compte des mesures réglementaires générales et particulières existantes sur le territoire (Plans de Prévention des Risques) ainsi que toutes les autres dispositions préventives connues (atlas des zones inondables, installations classées...).

Il s'agit à l'échelle du SCoT d'intégrer les documents réglementaires assurant la protection des biens et des personnes face aux risques naturels et technologiques. Les PPRi et PPRt existants sont pris en compte à l'échelle des territoires qu'ils couvrent.

Aussi, afin d'assurer une cohérence de la stratégie territoriale, le SCoT souligne l'intérêt et la nécessité d'inscrire le territoire dans une logique d'innovation urbaine :

- par rapport aux espaces d'inventaires du patrimoine naturel (secteurs ne générant pas de protection réglementaire stricte) ;
- par rapport à la prise en compte des risques naturels et technologiques connus.

Dans ces secteurs, le SCoT appuie la réalisation des projets stratégiques permettant :

- d'une part de contribuer à la maîtrise de l'étalement urbain ;
- d'autre part de participer au renforcement des pôles économiques ou des pôles urbains, et au renforcement de l'utilisation des transports collectifs.

Cette ambition pourra se concrétiser par une juste prise en compte des niveaux d'enjeux environnementaux ou de risques et de mettre en œuvre des mesures adaptées.

1 - Diminuer l'exposition des populations aux nuisances sonores

Traversé par d'importantes infrastructures routières, le territoire de la Bande Rhénane Nord est fortement affecté par les nuisances sonores. Cette exposition est d'autant plus importante pour les populations locales que les noyaux d'habitat et leur développement est favorisé par l'accessibilité qu'offrent ces infrastructures.

Il convient de maîtriser au mieux l'exposition des populations.

Les zones à urbaniser autour des grands axes ou autour de gares ferroviaires pourront être exposées d'autant plus que l'augmentation du trafic ferroviaire est préconisée. Des mesures protectrices devront être réfléchies en amont.

2 - Réduire l'exposition aux nuisances olfactives

Les sources de nuisances olfactives ou de pollution de l'atmosphère sont proches de celles à l'origine des nuisances sonores (infrastructures routières en premier lieu).

En complément à l'objectif de réduction des nuisances sonores, l'éloignement des zones d'habitat et la protection des zones urbanisées permettent de réduire l'exposition des populations.

3 - Préserver les populations des risques technologiques

La Bande Rhénane Nord accueille de nombreuses industries lourdes génératrices de risques d'origine technologique pour les populations riveraines.

Il convient d'intégrer les mesures de protection et de prévention spécifiques existantes (PPRT, PPRI) ou, le cas échéant, de prendre en compte les mesures de prévention issues des réglementations générales.

4 - Intégrer la prévention des risques naturels

Le territoire reste soumis à des risques naturels dont la prévention reste un objectif à poursuivre pour la réalisation des différents projets :

- Prévenir le risque d'inondation qui peut intervenir tant par remontée de nappe, de débordement de cours d'eau ou de ruissellement de versant par coulée d'eau boueuse. Ces trois phénomènes existent dans la Bande Rhénane Nord.

En zone inondable, les principes généraux suivants sont affirmés :

- Rechercher, en priorité, la préservation de toute nouvelle urbanisation des champs d'expansion des crues situés en dehors des parties actuellement urbanisées des communes.
 - Rechercher, en priorité, la préservation de toute nouvelle urbanisation des parties urbanisées des communes soumises à aléa fort ou très fort.
 - Prendre en compte le risque de rupture de digue.
 - Admettre dans les documents d'urbanisme certaines occupations et utilisations du sol liées à la voie d'eau, en matière de développement économique (à l'exemple des zones d'activités portuaires) et touristique (à l'exemple des aménagements d'anciennes gravières), notamment.
- Mettre en œuvre les moyens d'atténuer l'exposition aux coulées d'eaux boueuses.

La protection des biens et des personnes contre les coulées d'eaux boueuses relève d'un partenariat bien établi entre les collectivités et les représentants de la profession agricole. Les mesures de prévention doivent être entreprises vis-à-vis de ce risque dans les documents et projets d'urbanisme.

- Intégrer une logique de prévention continue vis-à-vis des risques sismiques.

Bien qu'il s'agisse d'un risque faible, le risque sismique est permanent. Le projet reprend l'ensemble des mesures de prévention du risque sismique et prévoit leur transcription dans les projets locaux.